

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 3424

17 novembre 2014

SOMMAIRE

AS-Dusty Sàrl	164315	Luxvelo S.A.	164351
Aspen FinanceCo S.à r.l.	164316	Merinv S.A.	164313
Automotive Investments (Luxembourg)		Mohawk Foreign Holdings S.à r.l.	164312
S.à r.l.	164316	Montrans S.A.	164312
Esaress International S.à r.l.	164338	Moon Paradise S.A., SPF	164312
Eurohealth International S.A.	164313	New World Oil SCS	164313
Europe Logistics Venture 1	164317	Nicolas Charlier International S.A.	164313
Fox Group Holdings S.à r.l.	164317	Nomadic	164310
Fusion-io Holdings S.à r.l.	164346	Office Parc Helfent S.A.	164314
GGs Schwanenmarkt A S.à r.l.	164308	Office Parc Helfent S.A.	164314
Gilda Immo S.à r.l.	164308	Office Parc Helfent S.A.	164314
Gildan (Luxembourg) Financing Sàrl	164341	Olin Fund	164315
Gracewell Properties (Earley) S.à r.l. ...	164345	O-Metall Finport Luxembourg S.A.	164315
Gracewell Properties (Salisbury) S.à r.l.		OML East West Trading Company S.A.	
.....	164327	164315
Internet Sails S.A.	164309	OML Marketing SA	164315
IS Consult S.à r.l.	164308	Orion IV European 16 S.à r.l.	164314
IVG HAEK HoldCo	164307	Orion IV European 17 S.à r.l.	164314
Jacode S.à r.l.	164309	Patron Noosa Devco (Bournville) S.à r.l.	
Johnson Controls Luxembourg Internatio-		164340
nal S.à r.l.	164310	Patron Noosa Devco (Earley) S.à r.l.	164345
Johnson Controls Luxembourg Metals		Recina Invest S.A.	164317
Holding S.à r.l.	164308	Rencast Invest S.A.	164317
Johnson Controls Luxembourg Slovakia Fi-		Retina S.à r.l.	164318
nance S.à r.l.	164307	Rituals Cosmetics Luxembourg	164316
Johnson Controls Luxembourg Treasury		Riverwood Capital Sweden Holdings S.à r.l.	
Holding S.à r.l.	164306	164317
Johnson Controls Luxembourg Yinal Hold-		RLG Property Holdings S.A.	164316
ing S.à r.l.	164309	Robertshaw Group Holdings S.à r.l.	164317
JPMorgan European Property Holding Lu-		Romano S.A.	164318
xembourg 3 S.à r.l.	164347	Rosenkavalier I S.à r.l.	164318
Kaymu Georgia S.C.Sp	164338	Vantico Group S.à r.l.	164347
Keystone & Partners Real Estate S.A. ...	164307		
Kolissane Holding S.A.-SPF	164306		

Johnson Controls Luxembourg Treasury Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: USD 3.018.100,00.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.
R.C.S. Luxembourg B 184.499.

EXTRAIT

Il résulte d'une décision de l'associé unique de la Société en date du 1^{er} octobre 2014 que:

- Mr. Jérôme D. Okarma a démissionné de ses fonctions de gérant de catégorie A de la Société avec effet au 1^{er} octobre 2014; et
- Mr. Brian Cadwallader, né le 18 février 1959 à Ohio, Etats-Unis, résidant professionnellement au 5757 N. Green Bay Avenue, 53209, Glendale, WI, Etats-Unis, a été nommé gérant de catégorie A de la Société, avec effet au 1^{er} octobre 2014 et pour une durée indéterminée.

En conséquence de ce qui précède et à compter du 1^{er} octobre 2014, le conseil de gérance de la Société est composé des membres suivants:

- Mr. Bruce McDonald, gérant de catégorie A;
- Mr. Brian Cadwallader, gérant de catégorie A;
- Mr. Andrew O'Shea, gérant de catégorie B; et
- Ms. Ingrid Cernicchi, gérant de catégorie B.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 octobre 2014.

Pour la Société

Un mandataire

Référence de publication: 2014162464/25.

(140184448) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 octobre 2014.

Kolissane Holding S.A.-SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 12, rue Eugène Ruppert.
R.C.S. Luxembourg B 83.323.

CLÔTURE DE LIQUIDATION*Extrait*

Il résulte d'un acte d'assemblée générale extraordinaire des actionnaires (clôture de liquidation) de la société «KOLISSANE HOLDING S.A.-SPF», reçu par Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à SANEM (Grand-Duché de Luxembourg), en date du 30 septembre 2014, enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 9 octobre 2014. Relation: EAC/2014/13685.

- que la société «KOLISSANE HOLDING S.A.-SPF» (la «Société»), société anonyme, établie et ayant son siège social au 12, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg, section B sous le numéro 83 323,

constituée suivant acte de scission reçu par acte notarié en date du 3 juillet 2001, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 106 du 19 janvier 2002. Les statuts de la Société furent modifiés pour la dernière fois suivant acte notarié en date du 18 octobre 2010, lequel acte fut régulièrement publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 2616 du 30 novembre 2010,

se trouve à partir de la date du 30 septembre 2014 définitivement liquidée,

l'assemblée générale extraordinaire prémentionnée faisant suite à celle du 15 septembre 2014 aux termes de laquelle la Société a été dissoute anticipativement et mise en liquidation avec nomination d'un liquidateur, en conformité avec les article 141 et suivants de la Loi du 10 août 1915, concernant les sociétés commerciales, telle qu'amendée, relatifs à la liquidation des sociétés.

- que les livres et documents sociaux de la Société dissoute seront conservés pendant le délai légal (5 ans) au siège social de la Société dissoute, en l'occurrence au 12, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 20 octobre 2014.

Référence de publication: 2014162495/29.

(140184848) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 octobre 2014.

Johnson Controls Luxembourg Slovakia Finance S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.501,00.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.
R.C.S. Luxembourg B 187.653.

—
EXTRAIT

Il résulte d'une décision de l'associé unique de la Société en date du 1^{er} octobre 2014 que:

- Mr. Jérôme D. Okarma a démissionné de ses fonctions de gérant de catégorie A de la Société avec effet au 1^{er} octobre 2014; et

- Mr. Brian Cadwallader, né le 18 février 1959 à Ohio, Etats-Unis, résidant professionnellement au 5757 N. Green Bay Avenue, 53209, Glendale, WI, Etats-Unis, a été nommé gérant de catégorie A de la Société, avec effet au 1^{er} octobre 2014 et pour une durée indéterminée.

En conséquence de ce qui précède et à compter du 1^{er} octobre 2014, le conseil de gérance de la Société est composé des membres suivants:

- Mr. Bruce McDonald, gérant de catégorie A;
- Mr. Brian Cadwallader, gérant de catégorie A;
- Mr. Andrew O'Shea, gérant de catégorie B; et
- Ms. Ingrid Cernicchi, gérant de catégorie B.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 octobre 2014.

*Pour la Société
Un mandataire*

Référence de publication: 2014162462/25.

(140185221) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 octobre 2014.

IVG HAEK HoldCo, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 24, avenue Emile Reuter.
R.C.S. Luxembourg B 150.554.

—
Les comptes annuels du 01.08.2012 au 31.07.2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014162447/10.

(140184158) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 octobre 2014.

Keystone & Partners Real Estate S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1536 Luxembourg, 2, rue du Fossé.
R.C.S. Luxembourg B 160.100.

—
EXTRAIT

Il résulte d'une décision de la Société en date du 15 octobre 2014, de:

- transférer le siège social de la société du 2a, rue des Capucins, L-1313 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg au 2, Rue du fossé, L-1536 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg;

- rayer monsieur LANGMANTEL Robert en tant qu'administrateur de la société avec effet immédiat;

- nommer GS Lux Management Services S.à r.l., Société à Responsabilité Limitée, enregistré au Registre de commerce et des Sociétés sous le numéro B 88.045 avec siège social au 2, Rue du Fossé, L-1536 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg en tant qu'administrateur de la Société avec effet au 16 octobre 2014 et ce pour une durée indéterminée;

- nommer Madame Marielle STIJGER, née le 10 décembre 1969 à Capelle aan den IJssel, Pays-Bas, résidant professionnellement au 2, Rue du fossé, L-1536 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg en tant que Représentant permanent de la société GS Lux Management Services S.à r.l. avec effet au 16 octobre 2014 et ce pour une durée indéterminée

- nommer Monsieur Dominique LE GAL, né le 09 décembre 1971 à Savigny-sur-Orgne, France, résidant professionnellement au 2, Rue du Fossé, L-1536 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg en tant qu'administrateur de la Société avec effet au 16 octobre 2014 et ce pour une durée indéterminée;

- nommer Madame Marielle STIJGER, née le 10 décembre 1969 à Capelle aan den IJssel, Pays-Bas, résidant professionnellement au 2, Rue du Fossé, L-1536 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg en tant qu'administrateur de la Société avec effet au 16 octobre 2014 et ce pour une durée indéterminée; et

- nommer Monsieur Richard SPENCER, né le 14 septembre 1974 à Rotterdam, Royaume-Uni, résidant professionnellement au 133, Fleet Street, Peterborough Court, GB-EC4A 2BB Londres, Royaume-Uni en tant qu'administrateur de la Société avec effet au 16 octobre 2014 et ce pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 16 octobre 2014.

Référence de publication: 2014162482/30.

(140184833) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 octobre 2014.

Gilda Immo S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4348 Esch-sur-Alzette, 35, rue Léon Weirich.
R.C.S. Luxembourg B 169.999.

Statuts coordonnés, suite à une assemblée générale extraordinaire reçue par Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch/Alzette, en date du 1^{er} juillet 2014 déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch/Alzette, le 1^{er} août 2014.

Référence de publication: 2014162391/11.

(140184994) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 octobre 2014.

GGs Schwanenmarkt A S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1313 Luxembourg, 2A, rue des Capucins.
R.C.S. Luxembourg B 185.653.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 octobre 2014.

POUR COPIE CONFORME

Référence de publication: 2014162390/11.

(140185203) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 octobre 2014.

IS Consult S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1249 Luxembourg, 3-11, rue du Fort Bourbon.
R.C.S. Luxembourg B 120.950.

Les comptes annuels au 31/12/2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014162445/10.

(140185232) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 octobre 2014.

Johnson Controls Luxembourg Metals Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.525,00.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.
R.C.S. Luxembourg B 168.501.

EXTRAIT

Il résulte d'une décision de l'associé unique de la Société en date du 1^{er} octobre 2014 que:

- Mr. Jérôme D. Okarma a démissionné de ses fonctions de gérant de catégorie A de la Société avec effet au 1^{er} octobre 2014; et

- Mr. Brian Cadwallader, né le 18 février 1959 à Ohio, Etats-Unis, résidant professionnellement au 5757 N. Green Bay Avenue, 53209, Glendale, WI, Etats-Unis, a été nommé gérant de catégorie A de la Société, avec effet au 1^{er} octobre 2014 et pour une durée indéterminée.

En conséquence de ce qui précède et à compter du 1^{er} octobre 2014, le conseil de gérance de la Société est composé des membres suivants:

- Mr. Bruce McDonald, gérant de catégorie A;
- Mr. Brian Cadwallader, gérant de catégorie A;
- Mr. Andrew O'Shea, gérant de catégorie B; et
- Ms. Ingrid Cernicchi, gérant de catégorie B.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 octobre 2014.

Pour la Société

Un mandataire

Référence de publication: 2014162456/25.

(140184390) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 octobre 2014.

Internet Sails S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1636 Luxembourg, 10, rue Willy Goergen.

R.C.S. Luxembourg B 113.969.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014162439/9.

(140185321) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 octobre 2014.

Jacode S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6450 Echternach, 80a, rue de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 168.705.

Protokoll der Ordentlichen Generalversammlung vom 01.08.2014

Am 01.08.2014 um 10:00 Uhr hat Herr Asmundur Gardarsson als alleiniger Geschäftsführer und alleiniger Gesellschafter der Jacode S.àrl. eine ordentliche Generalversammlung am Geschäftssitz gehalten.

Vorsitz: Herr Asmundur Gardarsson

Protokoll: Herr Marc Kernel

Tagesordnung:

1. Sitzverlegung

Die Tagesordnung wurde sodann abgehandelt und der alleinige Gesellschafter hat folgende Beschlüsse getroffen:

1. Sitzverlegung

Es wird beschlossen das der Geschäftssitz von 90, route de Luxembourg, L-6450 Echternach mit sofortiger Wirkung nach 80a, rue de Luxembourg, L-6450 Echternach verlegt wird.

Die Versammlung wurde um 10:20 Uhr beendet.

Echternach, den 01.08.2014.

Référence de publication: 2014162468/20.

(140184901) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 octobre 2014.

Johnson Controls Luxembourg Yinal Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: HKD 145.993,00.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 169.725.

EXTRAIT

Il résulte d'une décision de l'associé unique de la Société en date du 1^{er} octobre 2014 que:

- Mr. Jérôme D. Okarma a démissionné de ses fonctions de gérant de catégorie A de la Société avec effet au 1^{er} octobre 2014; et

- Mr. Brian Cadwallader, né le 18 février 1959 à Ohio, Etats-Unis, résidant professionnellement au 5757 N. Green Bay Avenue, 53209, Glendale, WI, Etats-Unis, a été nommé gérant de catégorie A de la Société, avec effet au 1^{er} octobre 2014 et pour une durée indéterminée.

En conséquence de ce qui précède et à compter du 1^{er} octobre 2014, le conseil de gérance de la Société est composé des membres suivants:

- Mr. Bruce McDonald, gérant de catégorie A;
- Mr. Brian Cadwallader, gérant de catégorie A;
- Mr. Andrew O'Shea, gérant de catégorie B; et
- Ms. Ingrid Cernicchi, gérant de catégorie B.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 octobre 2014.

Pour la Société

Un mandataire

Référence de publication: 2014162466/25.

(140184447) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 octobre 2014.

Johnson Controls Luxembourg International S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.525,00.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 163.495.

—
EXTRAIT

Il résulte d'une décision de l'associé unique de la Société en date du 1^{er} octobre 2014 que:

- Mr. Jérôme D. Okarma a démissionné de ses fonctions de gérant de catégorie A de la Société avec effet au 1^{er} octobre 2014; et
- Mr. Brian Cadwallader, né le 18 février 1959 à Ohio, Etats-Unis, résidant professionnellement au 5757 N. Green Bay Avenue, 53209, Glendale, WI, Etats-Unis, a été nommé gérant de catégorie A de la Société, avec effet au 1^{er} octobre 2014 et pour une durée indéterminée.

En conséquence de ce qui précède et à compter du 1^{er} octobre 2014, le conseil de gérance de la Société est composé des membres suivants:

- Mr. Bruce McDonald, gérant de catégorie A;
- Mr. Brian Cadwallader, gérant de catégorie A;
- Mr. Andrew O'Shea, gérant de catégorie B; et
- Ms. Ingrid Cernicchi, gérant de catégorie B.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 octobre 2014.

Pour la Société

Un mandataire

Référence de publication: 2014162454/25.

(140184365) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 octobre 2014.

Nomadic, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2212 Luxembourg, 6, place de Nancy.

R.C.S. Luxembourg B 112.384.

—
DISSOLUTION

In the year two thousand and fourteen, on the eighth day of October.

Before Us Me Jean SECKLER, notary residing at Junglinster, (Grand-Duchy of Luxembourg), undersigned;

APPEARED:

Mrs Asa JOHANSSON, businesswoman, born in Katarina Stockholms Stad, Sweden, on 28 September 1949, residing in 2601 NE 14 Avenue # 503, FL-33334 Oakland Park, United States of America,

here represented by Mr Max MAYER, employee, residing professionally in Junglinster, 3, route de Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal, such proxy having been signed "ne varietur" by the proxyholder and the notary, will remain attached to the present deed in order to be recorded with it.

This appearing party, acting as said before, declares and requests the notary to act:

1) That the private limited company ("société à responsabilité limitée") "Nomadic", (hereinafter referred to as the "Company"), with registered office in L-2212 Luxembourg, 6, place de Nancy, registered with the Luxembourg Registry

of Commerce and Companies under number B 112.384, has been incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg by a deed of Me Paul DECKER, than notary residing in Luxembourg, on the 28th of November 2005, published in the Mémorial C number 506 on the 9st of March 2006.

2) That the subscribed capital of the Company is fixed at twelve thousand and five hundred Euro (12,500.- EUR) divided into five hundred (500) shares with a par value of twenty-five Euro (25.- EUR) each.

3) That the appearing party, represented as said before, is the holder of all the shares of the Company.

4) That the appearing party, represented as said before, has decided to dissolve and to liquidate the Company, which has discontinued all activities.

5) That the appearing party, represented as said before, appoints itself as liquidator of the Company; and in its capacity as liquidator of the Company has full powers to sign, execute and deliver any acts and any documents, to make any declaration and to do anything necessary or useful so to bring into effect the purposes of this deed.

6) That the appearing party, represented as said before, in its capacity as liquidator of the Company declares that it irrevocably undertakes to settle any presently known and unknown unpaid liabilities of the dissolved Company.

7) That the appearing party, represented as said before, declares that it takes over all the assets of the Company, and that it will assume any existing debt of the Company pursuant to point 6).

8) That the liquidation of the Company is to be construed as definitely terminated and liquidated.

9) That full and entire discharge is granted to the sole manager for the performance of his assignment.

10) That the shareholder's register and the shares of the dissolved Company are to be cancelled.

11) That the corporate documents of the dissolved Company shall be kept for the duration of five years at least at the former registered office in L-2212 Luxembourg, 6, place de Nancy.

Costs

The amount, approximately at least, of costs, expenses, salaries or charges, in whatever form it may be, incurred or charged to the Company as a result of the present deed, is approximately nine hundred Euro.

Statement

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF the present notarial deed was drawn up at Junglinster, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, known to the notary by her surname, Christian name, civil status and residence, the appearing person signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la version en langue française du texte qui précède:

L'an deux mille quatorze, le huit octobre.

Pardevant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

A COMPARU:

Madame Asa JOHANSSON, femme d'affaires, née à Katarina Stockholms Stad, Suède, le 28 septembre 1949, demeurant à 2601 NE 14 Avenue # 503, FL-33334 Oakland Park, Etats-Unis,

ici représentée par Monsieur Max MAYER, employé, ayant son domicile professionnel à Junglinster, 3, route de Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée, laquelle procuration, après avoir été signée "ne varietur" par la mandataire et le notaire, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

Laquelle comparante déclare et requiert, par sa mandataire, le notaire instrumentaire d'acter:

1) Que la société à responsabilité limitée "Nomadic", (ci-après nommée la "Société"), ayant son siège social à L-2212 Luxembourg, 6, place de Nancy, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 112.384, a été constituée suivant acte reçu par Maître Paul DECKER, alors notaire de résidence à Luxembourg, en date du 28 novembre 2005, publié au Mémorial C numéro 506 du 9 mars 2006.

2) Que le capital souscrit de la Société est fixé à douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR) divisé en cinq cents (500) parts sociales de vingt-cinq euros (25,- EUR) chacune.

3) Que la comparante, représentée comme dit ci-avant, est l'associée unique de la Société.

4) Que la comparante, représentée comme dit ci-avant, a décidé de dissoudre et de liquider la Société, qui a interrompu ses activités.

5) Que la comparante, représentée comme dit ci-avant, se désigne comme liquidateur de la Société et aura pleins pouvoirs d'établir, de signer, d'exécuter et de délivrer tous actes et documents, de faire toute déclaration et de faire tout ce qui est nécessaire ou utile pour mettre en exécution les dispositions du présent acte.

6) Que la comparante, représentée comme dit ci-avant, déclare de manière irrévocable reprendre tout le passif présent et futur de la Société dissoute.

7) Que la comparante, représentée comme dit ci-avant, déclare qu'elle reprend tout l'actif de la Société et qu'elle s'engagera à régler tout le passif de la Société indiqué à la section 6.

8) Que la liquidation de la Société est à considérer comme définitivement close.

9) Que décharge pleine et entière est donnée au gérant unique pour l'exécution de son mandat.

10) Qu'il sera procédé à l'annulation du registre des associés de la Société dissoute.

11) Que les livres et documents de la Société dissoute seront conservés pendant cinq ans au moins à l'ancien siège social à L-2212 Luxembourg, 6, place de Nancy.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société, ou qui sont mis à sa charge à raison des présentes, s'élève approximativement à la somme de neuf cents euros.

Constatation

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête de la personne comparante le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la requête de cette même personne et en cas de divergence entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, connu du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Max MAYER, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 16 octobre 2014. Relation GRE/2014/4023. Reçu soixante-quinze euros. 75,00 €.

Le Releveur (signé): G. SCHLINK.

Référence de publication: 2014162635/93.

(140185114) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 octobre 2014.

Moon Paradise S.A., SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 142.967.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014162616/9.

(140184799) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 octobre 2014.

Montrons S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 4, rue Henri M. Schnadt.

R.C.S. Luxembourg B 46.579.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014162615/9.

(140185302) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 octobre 2014.

Mohawk Foreign Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 72.995.850,00.

Siège social: L-8070 Bertrange, 10B, rue des Mérovingiens.

R.C.S. Luxembourg B 147.820.

Les comptes annuels consolidés de Mohawk Industries Inc au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Un mandataire

Référence de publication: 2014162572/12.

(140185151) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 octobre 2014.

New World Oil SCS, Société en Commandite simple.

R.C.S. Luxembourg B 176.476.

Conformément à l'article 3 de la loi du 31 mai 1999 régissant la domiciliation des sociétés, Citco REIF Services (Luxembourg) S.A. informe de la dénonciation de la convention de domiciliation conclue avec effet le 12 mars 2013 pour une durée indéterminée entre les deux sociétés:

New World Oil S.C.S enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés Luxembourg avec numéro B176.476 et ayant son siège social au 20 rue de la Poste, L-2346 Luxembourg jusqu'au 27 juin 2014, et

Citco REIF Services (Luxembourg) S.A., enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés Luxembourg avec le numéro B139859, et ayant son siège social au 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg

Et ce avec effet au 27 Juin 2014.

Fait à Luxembourg, le 16 Octobre 2014.

Signatures

L'Agent Domiciliataire

Référence de publication: 2014162627/17.

(140185067) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 octobre 2014.

Merinv S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 93.639.

Les comptes annuels au 30 septembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014162595/9.

(140184341) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 octobre 2014.

Eurohealth International S.A., Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 132.948.

LIQUIDATION JUDICIAIRE

Par jugement rendu en date du 16 octobre 2014, le Tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg, VI^e chambre, siégeant en matière commerciale, a ordonné en vertu de l'article 203 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, la dissolution et la liquidation de la société anonyme EUROHEALTH INTERNATIONAL S.A., dont le siège social à L-1636 Luxembourg, 10, rue Willy Goergen, a été dénoncé le 14 janvier 2010.

Le jugement a nommé juge-commissaire Monsieur Thierry SCHILTZ, juge, et liquidateur, Maître Mathieu RICHARD, avocat à la Cour, demeurant à Luxembourg.

Il a ordonné aux créanciers de faire la déclaration de leurs créances avant le 6 novembre 2014 au greffe de la VI^e Chambre de ce Tribunal.

Pour extrait conforme

Me Mathieu RICHARD

Le liquidateur

Référence de publication: 2014162550/18.

(140184215) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 octobre 2014.

Nicolas Charlier International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8399 Windhof (Koerich), 9, route des 3 Cantons.

R.C.S. Luxembourg B 48.652.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 octobre 2014.

Référence de publication: 2014162632/10.

(140185243) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 octobre 2014.

Orion IV European 16 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 11-13, boulevard de la Foire.
R.C.S. Luxembourg B 185.272.

Les statuts coordonnés au 12 septembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Marc Loesch
Notaire

Référence de publication: 2014162651/12.

(140185135) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 octobre 2014.

Orion IV European 17 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 11-13, boulevard de la Foire.
R.C.S. Luxembourg B 185.254.

Les statuts coordonnés au 12 septembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Marc Loesch
Notaire

Référence de publication: 2014162652/12.

(140185159) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 octobre 2014.

Office Parc Helfent S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1898 Kockelscheuer, 37, rue Mathias Weistroffer.
R.C.S. Luxembourg B 147.353.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014162656/10.

(140184575) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 octobre 2014.

Office Parc Helfent S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1898 Kockelscheuer, 37, rue Mathias Weistroffer.
R.C.S. Luxembourg B 147.353.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014162657/10.

(140184576) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 octobre 2014.

Office Parc Helfent S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1898 Kockelscheuer, 37, rue Mathias Weistroffer.
R.C.S. Luxembourg B 147.353.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014162658/10.

(140185032) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 octobre 2014.

O-Metall Finport Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9753 Heinerscheid, 7, Hauptstrooss.

R.C.S. Luxembourg B 115.409.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Heinerscheid, le 17 octobre 2014. Signature.

Référence de publication: 2014162644/10.

(140184923) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 octobre 2014.

OML East West Trading Company S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9753 Heinerscheid, 7, Hauptstrooss.

R.C.S. Luxembourg B 112.006.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Heinerscheid, le 16 octobre 2014. Signature.

Référence de publication: 2014162666/10.

(140184787) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 octobre 2014.

Olin Fund, Société Anonyme sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-1616 Luxembourg, 28-32, place de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 135.803.

Les comptes annuels au 31 Mars 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations. Signature.

Référence de publication: 2014162662/10.

(140184802) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 octobre 2014.

OML Marketing SA, Société Anonyme.

Siège social: L-9753 Heinerscheid, 7, Hauptstrooss.

R.C.S. Luxembourg B 97.143.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Heinerscheid, le 16 octobre 2014. Signature.

Référence de publication: 2014162667/10.

(140184784) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 octobre 2014.

AS-Dusty Sarl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4831 Rodange, 4, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 115.042.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 octobre 2014.

Pour copie conforme

Pour la société

Maître Carlo WERSANDT

Notaire

Référence de publication: 2014163030/14.

(140186414) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 octobre 2014.

Automotive Investments (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1255 Luxembourg, 48, rue de Bragance.

R.C.S. Luxembourg B 162.536.

Les comptes annuels au 31.03.2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014162992/10.

(140185911) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 octobre 2014.

Aspen FinanceCo S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 1-3, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 161.675.

Les comptes annuels au 31 mars 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014162988/9.

(140185803) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 octobre 2014.

RLG Property Holdings S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 35, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 164.216.

Les comptes annuels au 31 mars 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Stonehage Corporate Seces Luxembourg S.A.

3A, Val Ste Croix

L-1371 Luxembourg

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2014164304/14.

(140186421) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 octobre 2014.

Rituals Cosmetics Luxembourg, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2721 Luxembourg, 5, rue Alphonse Weicker.

R.C.S. Luxembourg B 188.266.

EXTRAIT

Il résulte du Procès-Verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire, tenue en date du 10 octobre 2014 que:

La société RITUALS COSMETICS LUXEMBOURG a décidé de nommer les personnes suivantes comme représentants permanents de sa gérante, la société RITUALS COSMETICS ENTERPRISE B.V.:

- Monsieur Raymond Bernardus Hubertus Maria CLOOSTERMAN
- Monsieur Adrianus Maria SCHOUTEN, né le 23.01.1968, demeurant à 2012 Le Haarlem, Pays-Bas, Boekenrodestraat 14,
- Madame Tamara Cornelia Liesbeth Angelica BOUVY, née le 18.01.1972, demeurant à 3723 GR Bilthoven, Pays-Bas, De Hooghlaan 9,

La société RITUALS COSMETICS LUXEMBOURG a décidé d'accorder aux représentants permanents de sa gérante, la société RITUALS COSMETICS ENTERPRISE B.V., un pouvoir de signature leur permettant d'engager la société en toutes circonstances par leur signature individuelle.

Pour extrait sincère et conforme

Signature

Référence de publication: 2014164301/21.

(140187158) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 octobre 2014.

Europe Logistics Venture 1, Fonds Commun de Placement - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-1830 Luxembourg, 34-38, avenue de la Liberté.
R.C.S. Luxembourg B 124.622.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014164276/9.

(140187170) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 octobre 2014.

Recina Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.
R.C.S. Luxembourg B 158.026.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 octobre 2014.

Référence de publication: 2014164295/10.

(140187002) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 octobre 2014.

Rencast Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1142 Luxembourg, 10, rue Pierre d'Aspelt.
R.C.S. Luxembourg B 100.991.

LIQUIDATION JUDICIAIRE

Par jugement en date du 2 octobre 2014, le tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg, siégeant en matière commerciale, a déclaré dissoute et ordonné la liquidation de la société RENCAST INVEST SA. (en liquidation), avec siège social à 10, rue Pierre d'Aspelt, L-1142 LUXEMBOURG.

Le même jugement a nommé juge-commissaire Madame Anita LECUIT, juge au Tribunal d'Arrondissement de et à Luxembourg et a désigné comme liquidateur Maître Donald VENKATAPEN, avocat à la Cour, demeurant à Luxembourg.

Le tribunal ordonne aux créanciers de faire la déclaration du montant de leurs créances au greffe du tribunal de commerce avant le 24 octobre 2014.

Luxembourg, le 2 octobre 2014.

Pour extrait conforme
Donald VENKATAPEN
Le liquidateur

Référence de publication: 2014164298/19.

(140186512) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 octobre 2014.

Riverwood Capital Sweden Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 31.840.937,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.
R.C.S. Luxembourg B 159.783.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 octobre 2014.

Référence de publication: 2014164286/10.

(140186705) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 octobre 2014.

**Robertshaw Group Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. Fox Group Holdings S.à r.l.).**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.
R.C.S. Luxembourg B 186.240.

Statuts coordonnés, suite à l'assemblée générale extraordinaire reçue par Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch/Alzette, en date du 2 juillet 2014 déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Esch/Alzette, le 4 août 2014.

Référence de publication: 2014164287/11.

(140186914) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 octobre 2014.

Romano S.A., Société Anonyme Soparfi.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 5, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 52.205.

—
Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire tenue au siège social de la société le 21 octobre 2014

L'Assemblée générale décide

- d'accepter la démission des administrateurs, Monsieur Alfonso Garcia, Madame Beatriz Garcia et Madame Colette Wohl, et de nommer comme nouveaux administrateurs Monsieur Jean-Marc Faber, Monsieur Christophe Mouton et Monsieur Manuel Bordignon, tous demeurant professionnellement au 63-65, Rue de Merl à L-2146 Luxembourg, avec expiration du mandat le jour de l'assemblée générale qui se tiendra en 2016;

- de transférer le siège social au 63-65, Rue de Merl à L-2146 Luxembourg, avec effet immédiat.

Pour extrait conforme

Signature

Le Conseil d'Administration

Référence de publication: 2014164289/17.

(140187052) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 octobre 2014.

Rosenkavalier I S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5365 Munsbach, 18-20, rue Gabriel Lippmann.

R.C.S. Luxembourg B 138.392.

—
Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Grevenmacher.

Jacques CASTEL

Notaire

Référence de publication: 2014164290/12.

(140186821) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 octobre 2014.

Retina S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.474,00.

Siège social: L-1630 Luxembourg, 20, rue Glesener.

R.C.S. Luxembourg B 191.138.

—
STATUTES

In the year two thousand and fourteen, on the seventeenth of July.

Before Us, Maître Martine SCHAEFFER, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

1) Business Impact Group, a public limited liability company, with the registered office at 20, rue Glesener, L-1630 Luxembourg, registered in Luxembourg Trade and Companies' Register under number B180.145,

here represented by Mr Nicolas KADRI, residing professionally at 20, rue Glesener, L-1630 Luxembourg by virtue of a proxy given under private seal in Luxembourg on July 17th 2014.

2) Inception S.à r.l., a private limited liability company, with the registered office at 52, rue de Koerich, L-8437 Steinfort, registered in Luxembourg Trade and Companies' Register under number B180.930, duly represented by its sole manager Mr David IACHETTA, private employee, residing at 65, rue de Baronhaie, B-5682 Heure le Romain (Belgique).

3) Mr. Abdulhameed Hashim A Al-Youssef, banker, born on April 5th, 1977 at Qatar, residing professionally at 20, rue Glesener, L-1630 Luxembourg,

here represented by Mr Nicolas KADRI, residing professionally at 20, rue Glesener, L-1630 Luxembourg by virtue of a proxy given under private seal in Luxembourg on June 4th, 2014.

The said proxies, initialled "ne varietur" by the mandatory and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with it.

Such appearing parties, represented as stated hereabove, have requested the undersigned notary, to state as follows the articles of association of a private limited liability company (société à responsabilité limitée), which is hereby incorporated:

Art. 1. Corporate form. There is formed a private limited liability company ("société à responsabilité limitée") which will be governed by the laws pertaining to such an entity (hereafter the "Company"), and in particular the law dated August 10th, 1915, on commercial companies, as amended (hereafter the "Law"), as well as by the articles of association (hereafter the "Articles").

Art. 2. Corporate object. The Company aims to provide design, development, implementation and maintenance of website and all services in the field of IT, telematics and electronic commerce.

It will also provide training directly related to its purpose.

It will provide and ensure all administrative and secretarial services to all businesses, organizations and companies.

The Company also relates to the administration of its property portfolio, particularly with regard to the purchase, sale and management of own buildings.

The Company may also use its funds to invest in real estate, intellectual property rights or any other movable or immovable assets of any kind or form.

The Company may carry out any commercial activity unless it is specifically regulated. In general, it can make all commercial, financial and real estate operations, related directly to its purpose or which are likely to facilitate or develop it

Art. 3. Duration. The Company is formed for an unlimited period of time.

Art. 4. Denomination. The Company will have the denomination "Retina S.à r.l."

Art. 5. Registered office.

5.1 The registered office is established in the municipality of Luxembourg-City.

5.2 It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

5.3 The address of the registered office may be transferred within the municipality by simple decision of the sole manager (gérant) or in case of plurality of managers (gérants), by a decision of the board of managers (conseil de gérance).

5.4 The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

Art. 6. Share capital - Shares.

6.1 - Subscribed Share Capital

6.1.1 The Company's corporate capital is fixed at twelve thousand four hundred seventy-four euro (EUR 12,474.-) represented by ninety-nine (99) shares (parts sociales) of one hundred and twenty-six euro (EUR 126) each, all fully subscribed and entirely paid up.

6.1.2 At the moment and as long as all the shares are held by only one shareholder, the Company is a one man company (société unipersonnelle) in the meaning of Article 179 (2) of the Law; In this contingency Articles 200-1 and 200-2, among others, will apply, this entailing that each decision of the single shareholder and each contract concluded between him and the Company represented by him shall have to be established in writing.

6.2 - Modification of Share Capital

The capital may be changed at any time by a decision of the single shareholder or by decision of the general shareholders' meeting, in accordance with Article 8 of these Articles and within the limits provided for by Article 199 of the Law.

6.3 - Profit Participation

Each share entitles to a fraction of the corporate assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence.

6.4 - Indivisibility of Shares

Towards the Company, the Company's shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

6.5 - Transfer of Shares

6.5.1 In case of a single shareholder, the Company's shares held by the single shareholder are freely transferable.

6.5.2 In the case of plurality of shareholders, the shares held by each shareholder may be transferred in compliance with the requirements of Article 189 and 190 of the Law.

6.5.3 Shares may not be transferred inter vivos to non-shareholders unless shareholders representing at least three-quarters of the corporate share capital shall have agreed thereto in a general meeting.

6.5.4 Transfers of shares must be recorded by a notarial or private deed. Transfers shall not be valid vis-à-vis the Company or third parties until they shall have been notified to the Company or accepted by it in accordance with the provisions of Article 1690 of the Civil Code.

6.6 - Registration of shares

All shares are in registered form, in the name of a specific person, and recorded in the shareholders' register in accordance with Article 185 of the Law.

Art. 7. Management.

7.1 - Appointment and Removal

7.1.1 The Company is managed by a sole manager (gérant) or more managers (gérants). If several managers (gérants) have been appointed, they will constitute a board of managers (conseil de gérance). The manager(s) (gérant(s)) need not to be shareholder(s).

7.1.2 The manager(s) (gérant(s)) is/are appointed by the general meeting of shareholders.

7.1.3 A manager (gérant) may be dismissed ad nutum with or without cause and replaced at any time by resolution adopted by the shareholders.

7.1.4 The sole manager (gérant) and each of the members of the board of managers (conseil de gérance) shall not be compensated for his/their services as manager (gérant), unless otherwise resolved by the general meeting of shareholders. The Company shall reimburse any manager (gérant) for reasonable expenses incurred in the carrying out of his office, including reasonable travel and living expenses incurred for attending meetings on the board, in case of plurality of manager (gérants).

7.2 - Powers

All powers not expressly reserved by Law or the present Articles to the general meeting of shareholders fall within the competence of the sole manager (gérant), or in case of plurality of managers (gérants), of the board of managers (conseil de gérance).

7.3 - Representation and Signatory Power

7.3.1 In dealing with third parties as well as in justice, the sole manager (gérant), or in case of plurality of managers (gérants), the board of managers (conseil de gérance) will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects and provided the terms of this Article 7.3 shall have been complied with.

7.3.2 The Company shall be bound by the sole signature of its sole manager (gérant), and, in case of plurality of managers (gérants), by the sole signature of any member of the board of managers (conseil de gérance).

7.3.3 The sole managers (gérant), or in case of plurality of managers (gérants), the board of managers (conseil de gérance) may sub-delegate his/its powers for specific tasks to one or several ad hoc agents.

7.3.4 The sole manager (gérant), or in case of plurality of managers (gérants), the board of managers (conseil de gérance) will determine this agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his agency.

7.4 - Chairman, Vice-Chairman, Secretary, Procedures

7.4.1 The board of managers (conseil de gérance) may choose among its members a chairman and a vice-chairman. It may also choose a secretary, who need not be a manager (gérant) and who shall be responsible for keeping the minutes of the meeting of the board of managers and of the shareholders.

7.4.2 The resolutions of the board of managers (conseil de gérance) shall be recorded in the minutes, to be signed by the chairman and the secretary, or by a notary public, and recorded in the corporate book of the Company.

7.4.3 Copies or extracts of such minutes, which may be produced in judicial proceedings or otherwise, shall be signed by the chairman, by the secretary or by any manager (gérant).

7.4.4 The board of managers (conseil de gérance) can discuss or act validly only if at least a majority of the managers (gérants) is present or represented at the meeting of the board of managers (conseil de gérance).

7.4.5 In case of plurality of managers (gérants), resolutions shall be taken by a majority of the votes of the managers (gérants) present or represented at such meeting.

7.4.6 Resolutions in writing approved and signed by all managers (gérants) shall have the same effect as resolutions passed at the managers (gérants) meetings. Such approval may be in a single or in several separate documents.

7.4.7 Any and all managers (gérants) may participate in any meeting of the board of managers (conseil de gérance) by telephone or video conference call or by other similar means of communication allowing all the managers (gérants) taking part in the meeting to hear one another. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting.

7.5 - Liability of Managers (gérants)

Any manager (gérant) assumes, by reason of his position, no personal liability in relation to any commitment validly made by him in the name of the Company.

Art. 8. General shareholders' meeting.

8.1 The single shareholder assumes all powers conferred to the general shareholders' meeting.

8.2 In case of a plurality of shareholders, each shareholder may take part in collective decisions irrespectively of the number of shares he owns. Each shareholder shall dispose of a number of votes equal to the number of shares held by him. Collective decisions are only validly taken insofar as shareholders owning more than half of the share capital adopt them.

8.3 However, resolutions to alter the Articles, except in case of a change of nationality, which requires a unanimous vote, may only be adopted by the majority of the shareholders owning at least three quarter of the Company's share capital, subject to the provisions of the Law.

8.4 The holding of general shareholders' meetings shall not be mandatory where the number of members does not exceed twenty-five (25). In such case, each member shall receive the precise wording of the text of the resolutions or decisions to be adopted and shall give his vote in writing.

Art. 9. Annual general shareholders' meeting.

9.1 Where the number of shareholders exceeds twenty-five, an annual general meeting of shareholders shall be held, in accordance with Article 196 of the Law at the registered office of the Company, or at such other place in Luxembourg as may be specified in the notice of meeting, on the last Tuesday of May, at 4 P.M.

9.2 If such day is not a bank business day in Luxembourg, the annual general meeting shall be held on the next following bank business day. The annual general meeting may be held abroad if, in the absolute and final judgment of the sole manager (gérant), or in case of plurality of managers (gérants), the board of managers (conseil de gérance), exceptional circumstances so require.

Art. 10. Audit. Where the number of shareholders exceeds twenty-five, the operations of the Company shall be supervised by one or more statutory auditors in accordance with Article 200 of the Law who need not to be shareholder. If there is more than one statutory auditor, the statutory auditors shall act as a collegium and form the board of auditors.

Art. 11. Fiscal year - Annual accounts.

11.1 - Fiscal Year

The Company's fiscal year starts on the 1st of January and ends on the 31st of December of each year.

11.2 - Annual Accounts

11.2.1 At the end of each fiscal year, the sole manager (gérant), or in case of plurality of managers (gérants), the board of managers (conseil de gérance) prepare an inventory, including an indication of the value of the Company's assets and liabilities, as well as the balance sheet and the profit and loss account in which the necessary depreciation charges must be made.

11.2.2 Each shareholder, either personally or through an appointed agent, may inspect, at the Company's registered office, the above inventory, balance sheet, profit and loss accounts and, as the case may be, the report of the statutory auditor(s) set-up in accordance with Article 200.

Art. 12. Distribution of profits.

12.1 From the annual net profits of the Company, five per cent (5%) is allocated to the reserve required by Law. This allocation ceases to be required when the legal reserve reaches an amount equal to ten per cent (10%) of the share capital.

12.2 The shareholders determine the allocation of the balance of the annual net profits. They may decide on the payment of a dividend, to transfer the balance to a reserve account, or to carry it forward.

12.3 Subject to article 12.2, interim dividends may be distributed, at any time, under the following conditions:

(i) interim accounts are drawn up by the board of managers;

(ii) these interim accounts show that sufficient profits and other reserves (including share premium) are available for distribution; it being understood that the amount to be distributed may not exceed profits made since the end of the last financial year for which the annual accounts have been approved, if any, increased by carried forward profits and distributable reserves, and decreased by carried forward losses and sums to be allocated to the legal reserve;

(iii) the decision to distribute interim dividends must be taken by the board of managers within two (2) months from the date of the interim accounts;

(iv) the rights of the creditors of the Company are not threatened, taking into account the assets of the Company; and

(v) where the interim dividends paid exceed the distributable profits at the end of the financial year, the shareholders must refund the excess to the Company.

Art. 13. Dissolution - Liquidation.

13.1 The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the single shareholder or of one of the shareholders.

13.2 Except in the case of dissolution by court order, the dissolution of the Company may take place only pursuant to a decision adopted by the general meeting of shareholders in accordance with the conditions laid down for amendments to the Articles.

13.3 At the time of dissolution of the Company, the liquidation will be carried out by one or several liquidators, shareholders or not, appointed by the shareholders who shall determine their powers and remuneration.

Art. 14. Reference to the law. Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

Art. 15. Modification of articles. The Articles may be amended from time to time, and in case of plurality of shareholders, by a meeting of shareholders, subject to the quorum and voting requirements provided by the laws of Luxembourg.

Transitional dispositions

The first fiscal year shall begin on the date of the formation of the Company and shall terminate on December 31st, 2014.

Subscription

The Articles having thus been established, the parties appearing declare to subscribe the entire share capital as follows:

Shareholders:	Shares:
Business Impact Group, prenamed	33 (thirty-three)
Inception S.à r.l., prenamed	33 (thirty-three)
Monsieur Abdulhameed Hashim A Al- Youssef, prenamed	33 (thirty-three)
Total	99 (ninety-nine)

All the shares have been paid-up to the extent of one hundred percent (100%) by payment in cash, so that the amount of twelve thousand four hundred seventy-four euro (EUR 12,474.-) is now available to the Company, evidence thereof having been given to the notary.

Estimate of costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its formation are estimated at approximately one thousand and three hundred Euro (EUR 1,300.-).

Resolutions of the shareholders

Immediately after the incorporation of the Company, the abovenamed persons, representing the entire subscribed capital and exercising the powers of the meeting, passed the following resolutions:

1. The Company's address is fixed at 20, rue Glesener, L-1630 Luxembourg;
2. The following has been elected as the sole manager of the Company for an undetermined period:

David IACHETTA, private employee, born in Oupeye (Belgium) on April 10th, 1979, residing at 65, rue de Baronhaie, B-4682 Heure le Romain.

Note

The notary drawing up the present deed has drawn the attention of the appearing party that the newly incorporated company, before exercising any commercial activity, has to be in possession of the corresponding trade-approval (authorisation) in respect of the object clause of the company, which the appearing party expressly recognized.

Declaration

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English followed by a French version. On request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the mandatory, she signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède

L'an deux mille quatorze, le dix-sept juillet.

Par devant Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

ONT COMPARU:

1) Business Impact Group, une société anonyme, avec siège sociale au 20, rue Glesener, L-1630 Luxembourg immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B180.145,

ici représentée Monsieur Nicolas KADRI, demeurant professionnellement au 20, rue Glesener, L-1630 Luxembourg en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Luxembourg, le 17 juillet 2014.

2) Inception S.à r.l., une société à responsabilité limitée, avec siège sociale au 52, rue de Koerich, L-8437 Steinfort, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B180.930, dûment représentée par son gérant unique Monsieur David IACHETTA, employé privé, demeurant au 65, rue de Baronhaie, B-4682 Heure le Romain (Belgique).

3) Monsieur Abdulhameed Hashim A Al-Youssef, banquier, né le 05 avril 1977 à Qatar, demeurant professionnellement au 20, rue Glesener, L-1630 Luxembourg,

ici représenté Monsieur Nicolas KADRI, demeurant professionnellement au 20, rue Glesener, L-1630 Luxembourg en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Luxembourg le 4 juin 2014.

Lesquelles procurations, paraphées «ne varietur» par les comparants et le notaire soussigné resteront annexées à l'original du présent acte pour être soumises avec celui-ci aux formalités de l'enregistrement.

Lesquels comparants, représentés comme dit ci-avant, ont requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée dont il a arrêté les statuts comme suit:

Art. 1^{er}. Forme sociale. Il est formé une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois y relatives (ci-après la «Société»), et en particulier la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après la «Loi»), ainsi que par les statuts de la Société (ci-après les «Statuts»).

Art. 2. Objet social. La Société a pour objet les prestations de conception, de développement, de mise en oeuvre et de maintenance de site Web, ainsi que toutes prestations de services dans le domaine de l'informatique, de la télématique et du commerce électronique.

Elle donnera aussi des formations se rattachant directement à son objet social.

Elle fournira et assurera tous services administratifs et de secrétariat à toutes entreprises, organisations et sociétés.

La Société a également pour objet l'administration de son patrimoine immobilier, notamment en ce qui concerne l'achat, la vente et la gestion d'immeubles propres.

La Société peut aussi utiliser ses fonds pour investir dans l'immobilier, les droits de propriété intellectuelle ou dans tout autre actif mobilier ou immobilier de toute sorte ou toute forme.

La Société pourra exercer toute autre activité commerciale à moins que celle-ci ne soit spécialement réglementée. D'une façon générale, elle pourra faire toutes les opérations commerciales, financières, mobilières et immobilières se rattachant, directement à son objet social ou qui seraient de nature à en faciliter ou développer la réalisation.

Art. 3. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. Dénomination. La Société aura la dénomination: «Retina S.à r.l.».

Art. 5. Siège social.

5.1 Le siège social est établi dans la commune de Luxembourg-Ville.

5.2 Il peut-être transféré en tout autre endroit du Grand - Duché de Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

5.3 L'adresse du siège social peut-être transférée à l'intérieur de la commune par simple décision du gérant unique ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

5.4 La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

Art. 6. Capital social - Parts sociales.

6.1 - Capital Souscrit et Libéré

6.1.1 Le capital social est fixé à douze mille quatre cent soixante-quatorze euros (EUR 12.474,-), représentés par quatre-vingt-dix-neuf (99) parts sociales, d'une valeur de un cent vingt-six euros (EUR 126,-) chacune, toutes entièrement souscrites et libérées.

6.1.2 A partir du moment et aussi longtemps que toutes les parts sociales sont détenues par un seul associé, la Société est une société unipersonnelle au sens de l'article 179 (2) de la Loi; Dans la mesure où les articles 200-1 et 200-2 de la Loi trouvent à s'appliquer, chaque décision de l'associé unique et chaque contrat conclu entre lui et la Société représentée par lui sont inscrits sur un procès-verbal ou établis par écrit.

6.2 - Modification du Capital Social

Le capital social souscrit peut être modifié à tout moment par une décision de l'associé unique ou par une décision de l'assemblée générale des associés conformément à l'article 8 des présents Statuts et dans les limites prévues à l'article 199 de la Loi.

6.3 - Participation aux Profits

Chaque part sociale donne droit à une fraction des actifs et bénéfices de la Société, en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.

6.4 - Indivisibilité des Parts Sociales

Envers la Société, les parts sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire est admis par part sociale. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

6.5 - Transfert de Parts Sociales

6.5.1 Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul associé, les parts sociales détenues par celui-ci sont librement transmissibles.

6.5.2 Dans l'hypothèse où il y a plusieurs associés, les parts sociales ne sont transmissibles que sous réserve du respect des dispositions prévues aux articles 189 et 190 de la Loi.

6.5.3 Les parts sociales ne peuvent être transmises inter vivos à des tiers non-associés qu'après approbation préalable en assemblée générale des associés représentant au moins trois quarts du capital social.

6.5.4 Les transferts de parts sociales doivent s'effectuer par un acte notarié ou un acte sous seing privé. Les transferts ne peuvent être opposables à l'égard de la Société ou des tiers qu'à partir du moment de leur notification à la Société ou de leur acceptation sur base des dispositions de l'article 1690 du Code Civil.

6.6 - Enregistrement des Parts Sociales

Toutes les parts sociales sont nominatives, au nom d'une personne déterminée et sont inscrites sur le registre des associés conformément à l'article 185 de la Loi.

Art. 7. Management.

7.1 - Nomination et Révocation

7.1.1 La Société est gérée par un gérant unique ou par plusieurs gérants. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constitueront un conseil de gérance. Le(s) gérant(s) n'est/ne sont pas nécessairement associé(s).

7.1.2 Le(s) gérant(s) est/sont nommé(s) par l'assemblée générale des associés.

7.1.3 Un gérant pourra être révoqué ad nutum avec ou sans motif et remplacé à tout moment sur décision adoptée par les associés.

7.1.4 Le gérant unique et chacun des membres du conseil de gérance n'est ou ne seront pas rémunéré(s) pour ses/ leurs services en tant que gérant, sauf s'il en est décidé autrement par l'assemblée générale des associés. La Société pourra rembourser tout gérant des dépenses raisonnables survenues lors de l'exécution de son mandat, y compris les dépenses raisonnables de voyage et de logement survenus lors de la participation à des réunions du conseil de gérance, en cas de pluralité de gérants.

7.2 - Pouvoirs

Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi ou les présents Statuts à l'assemblée générale des associés relèvent de la compétence du gérant unique ou en cas de pluralité de gérants de la compétence du conseil de gérance.

7.3 - Représentation et Signature Autorisée

7.3.1 Dans les rapports avec les tiers et avec la justice, le gérant unique, et en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance aura tous pouvoirs pour agir au nom de la Société et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformément à l'objet social et sous réserve du respect des termes du présent article 7.3.

7.3.2 La Société est engagée par la seule signature du gérant unique et en cas de pluralité de gérants par la seule signature d'un des membres du conseil de gérance.

7.3.3 Le gérant unique ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance pourra déléguer ses compétences pour des opérations spécifiques à un ou plusieurs mandataires ad hoc.

7.3.4 Le gérant unique ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance déterminera les responsabilités du mandataire et sa rémunération (si tel est le cas), la durée de la période de représentation et n'importe quelles autres conditions pertinentes de ce mandat.

7.4 - Président, Vice-Président, Secrétaire, Procédures

7.4.1 Le conseil de gérance peut choisir parmi ses membres un président et un vice-président. Il peut aussi désigner un secrétaire, gérant ou non, qui sera chargé de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil de gérance et des associés.

7.4.2 Les résolutions du conseil de gérance seront constatées par des procès-verbaux, qui, signés par le président et le secrétaire ou par un notaire, seront déposées dans les livres de la Société.

7.4.3 Les copies ou extraits de ces procès-verbaux qui pourraient être produits en justice ou autrement seront signés par le président, le secrétaire ou par un quelconque gérant.

7.4.4 Le conseil de gérance ne peut délibérer et agir valablement que si au moins la majorité des gérants est présente ou représentée à la réunion du conseil de gérance.

7.4.5 En cas de pluralité de gérants, les résolutions ne pourront être prises qu'à la majorité des voix exprimées par les gérants présents ou représentés à ladite réunion.

7.4.6 Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les gérants, produira effet au même titre qu'une décision prise lors d'une réunion du conseil de gérance. Cette approbation peut résulter d'un seul ou de plusieurs documents distincts.

7.4.7 Chaque gérant et tous les gérants peuvent participer aux réunions du conseil de gérance par "conférence call" via téléphone ou vidéo ou par tout autre moyen similaire de communication ayant pour effet que tous les gérants parti-

cipant au conseil puissent se comprendre mutuellement. Dans ce cas, le ou les gérants concernés seront censés avoir participé en personne à la réunion.

7.5 - Responsabilité des Gérants

Tout gérant ne contracte en raison de sa fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société.

Art. 8. Assemblée générale des associés.

8.1 L'associé unique exerce tous pouvoirs conférés à l'assemblée générale des associés.

8.2 En cas de pluralité d'associés, chaque associé peut prendre part aux décisions collectives, quel que soit le nombre de parts qu'il détient. Chaque associé possède un droit de vote en rapport avec le nombre des parts détenues par lui. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital.

8.3 Toutefois, les résolutions modifiant les Statuts, sauf en cas de changement de nationalité de la Société et pour lequel un vote à l'unanimité des associés est exigé, ne peuvent être adoptées que par une majorité d'associés détenant au moins les trois quarts du capital social, conformément aux prescriptions de la Loi.

8.4 La tenue d'assemblées générales n'est pas obligatoire, quand le nombre des associés n'est pas supérieur à vingt-cinq (25). Dans ce cas, chaque associé recevra le texte des résolutions ou décisions à prendre expressément formulées et émettra son vote par écrit.

Art. 9. Assemblée générale annuelle des associés.

9.1 Si le nombre des associés est supérieur à vingt cinq, une assemblée générale des associés doit être tenue, conformément à l'article 196 de la Loi, au siège social de la Société ou à tout autre endroit à Luxembourg tel que précisé dans la convocation de l'assemblée, le dernier mardi du mois de mai à 16h00.

9.2 Si ce jour devait être un jour non ouvrable à Luxembourg, l'assemblée générale devrait se tenir le jour ouvrable suivant. L'assemblée générale pourra se tenir à l'étranger, si de l'avis unanime et définitif du gérant unique ou en cas de pluralité du conseil de gérance, des circonstances exceptionnelles le requièrent.

Art. 10. Vérification des comptes. Si le nombre des associés est supérieur à vingt cinq, les opérations de la Société sont contrôlées par un ou plusieurs commissaires aux comptes conformément à l'article 200 de la Loi, lequel ne requiert pas qu'il(s) soi(en)t associé(s). S'il y a plus d'un commissaire, les commissaires aux comptes doivent agir en collège et former le conseil de commissaires aux comptes.

Art. 11. Exercice social - Comptes annuels.

11.1 - Exercice Social

L'année sociale commence le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre de chaque année.

11.2 - Comptes Annuels

11.2.1 A la fin de chaque exercice social, le gérant unique ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance dresse un inventaire (indiquant toutes les valeurs des actifs et des passifs de la Société) ainsi que le bilan, le compte de pertes et profits, lesquels apporteront les renseignements relatifs aux charges résultant des amortissements nécessaires.

11.2.2 Chaque associé pourra personnellement ou par le biais d'un agent nommé à cet effet, examiner, au siège social de la Société, l'inventaire susmentionné, le bilan, le compte de pertes et profits et le cas échéant le rapport du ou des commissaire(s) établi conformément à l'article 200 de la Loi.

Art. 12. Distribution des profits.

12.1 Cinq pour cent (5 %) des bénéfices nets annuels de la Société sont affectés à la réserve requise par la Loi. Cette affectation cesse d'être exigée quand la réserve légale atteint dix pour cent (10 %) du capital social.

12.2 Les associés décident de l'affectation du solde des bénéfices nets annuels. Ils peuvent décider du paiement d'un dividende, affecter le solde à un compte de réserve ou le reporter.

12.3 Des dividendes intérimaires peuvent être distribués à tout moment, aux conditions suivantes:

(i) des comptes intérimaires sont établis par le conseil de gérance;

(ii) ces comptes intérimaires montrent que des bénéfices et autres réserves (en ce compris la prime d'émission) suffisants sont disponibles pour une distribution; étant entendu que le montant à distribuer ne peut excéder le montant des bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social dont les comptes annuels ont été approuvés, le cas échéant, augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables, et réduit par les pertes reportées et les sommes à affecter à la réserve légale;

(iii) la décision de distribuer des dividendes intérimaires doit être adoptée par le conseil de gérance dans les deux (2) mois suivant la date des comptes intérimaires;

(iv) les droits des créanciers de la Société ne sont pas menacés, compte tenu des actifs de la Société; et

(v) si les dividendes intérimaires qui ont été distribués excèdent les bénéfices distribuables à la fin de l'exercice social, les associés doivent reverser l'excès à la Société.

Art. 13. Dissolution - Liquidation.

13.1 La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de la suspension des droits civils, de l'insolvabilité ou de la faillite de l'associé unique ou d'un des associés.

13.2 Sauf dans le cas d'une dissolution par décision judiciaire, la dissolution de la Société ne peut se faire que sur décision adoptée par l'assemblée générale des associés dans les conditions exigées pour la modification des Statuts.

13.3 Au moment de la dissolution de la Société, la liquidation sera effectuée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui détermineront leurs pouvoirs et rémunération.

Art. 14. Référence à la loi. Pour tous les points non expressément prévus aux présents Statuts, il est fait référence aux dispositions de la Loi.

Art. 15. Modification des statuts. Les présents Statuts pourront être à tout moment modifiés par l'assemblée des associés selon le quorum et conditions de vote requis par les lois du Grand - Duché de Luxembourg.

Dispositions transitoires

Le premier exercice social débutera à la date de constitution et se terminera le 31 décembre 2014.

Souscription

Les Statuts ainsi établis, les parties qui ont comparu déclarent souscrire le capital comme suit:

Associés:	Parts sociales:
Business Impact Group	33 (trente-trois)
Inception S.à r.l.	33 (trente-trois)
Monsieur Abdulhameed Hashim A Al-Youssef	33 (trente-trois)
Total:	99 (quatre-vingt-dix-neuf)

Toutes les parts ont été intégralement libérées à hauteur de 100% par des versements en numéraire, de sorte que le montant de douze mille quatre cent soixante-quatorze euros (EUR 12.474,-) se trouve dès maintenant à la disposition de la Société, ce dont il a été justifié au notaire instrumentant.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution sont estimés à environ mille trois cents (EUR 1.300,-).

Résolution des associés

Immédiatement après la constitution de la Société, les comparants précités, représentant l'intégralité du capital social et exerçant les pouvoirs de l'assemblée, ont pris les résolutions suivantes:

1. L'adresse de la Société est fixée au 20, rue Glesener, L-1630 Luxembourg;
2. Est appelés aux fonctions du gérant unique de la Société pour une période indéterminée:

Monsieur David IACHETTA, employé privé, né à Oupeye (Belgique) le 10 avril 1979, demeurant au 65, rue de Baronhaie, B-4682 Heure le Romain.

Avertissement

Le notaire instrumentant a rendu attentif les comparants au fait qu'avant toute activité commerciale de la société présentement fondée, celle-ci doit être en possession d'une autorisation de commerce en bonne et due forme en relation avec l'objet social, ce qui est expressément reconnu par les comparants.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle la langue anglaise, constate que les comparants ont requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française. A la requête desdits comparants, en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, à la date figurant en tête des présentes. Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire, celle-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: N. Kadri, D. Iachetta et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 25 juillet 2014. LAC/2014/35169. Reçu soixante-quinze euros EUR 75,-.

Le Receveur (signée): Irène THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 octobre 2014.

Référence de publication: 2014164285/452.

(140186837) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 octobre 2014.

Gracewell Properties (Salisbury) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.
R.C.S. Luxembourg B 159.721.

In the year two thousand and fourteen, on the eleventh of September.

Before us Maître Marc LOESCH, notary residing in Mondorf-les-Bains, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

Gracewell Investments N°2 S.à r.l., a société à responsabilité limitée existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 19, rue de Bitbourg, L-1273 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under number B 159.929 (the "Sole Member"),

here represented by Me Stéphanie Weydert, lawyer, professionally residing in Luxembourg,
by virtue of a proxy under private seal given on September 9, 2014.

The said proxy, initialled *ne varietur* by the proxyholder of the appearing party and the notary, shall remain annexed to this deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party is the sole member, representing the entire share capital of Gracewell Properties (Salisbury) S.à r.l. (hereinafter the "Company"), a société à responsabilité limitée, having its registered office at 19, rue de Bitbourg, L-1273 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under number B 159.721, incorporated pursuant to a notarial deed on 16 March 2011, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 1181 on 1 June 2011. The articles of association were amended for the last time pursuant to a notarial deed dated 15 April 2011, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n°1504 on 7 July 2011.

The Sole Member requested the undersigned notary to act that the agenda of the meeting is as follows:

Agenda

1. Amendment of the corporate object of the Company in order for it to read as follows:

" Art. 2. Purpose.

2.1 The purpose of the Company is the holding of participations in any form whatsoever in Luxembourg and foreign companies and in any other form of investment, the acquisition by purchase, subscription or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of securities of any kind and the administration, management, control and development of its portfolio.

2.2 The Company may further guarantee, grant security, grant loans or otherwise assist the companies in which it holds a direct or indirect participation or right of any kind or which form part of the same group of companies as the Company.

2.3 The Company may, except by way of public offering, raise funds especially through borrowing in any form or by issuing any kind of notes, securities or debt instruments, bonds and debentures and generally issue securities of any type.

2.4 The Company may carry out any commercial, industrial, financial, real estate or intellectual property activities which it considers useful for the accomplishment of these purposes.

2.5 An additional purpose of the Company is the indirect acquisition and sale of real estate properties either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad, including the direct or indirect holding of participations in Luxembourg or foreign companies, the principal object of which is the acquisition, development, promotion, sale, management and/or lease of real estate properties."

2. Full restatement of the articles of association of the Company.

3. Assignment of the current managers of the Company to the different classes of managers and appointment of Mr. Andrew Hudson as new class B manager of the Company for an unlimited term.

The Sole Member, represented as stated above, took the following resolutions:

First resolution

The Sole Member resolved to amend the corporate object of the Company in order for it to henceforth read as follows:

" Art. 2. Purpose.

2.1 The purpose of the Company is the holding of participations in any form whatsoever in Luxembourg and foreign companies and in any other form of investment, the acquisition by purchase, subscription or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of securities of any kind and the administration, management, control and development of its portfolio.

2.2 The Company may further guarantee, grant security, grant loans or otherwise assist the companies in which it holds a direct or indirect participation or right of any kind or which form part of the same group of companies as the Company.

2.3 The Company may, except by way of public offering, raise funds especially through borrowing in any form or by issuing any kind of notes, securities or debt instruments, bonds and debentures and generally issue securities of any type.

2.4 The Company may carry out any commercial, industrial, financial, real estate or intellectual property activities which it considers useful for the accomplishment of these purposes.

2.5 An additional purpose of the Company is the indirect acquisition and sale of real estate properties either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad, including the direct or indirect holding of participations in Luxembourg or foreign companies, the principal object of which is the acquisition, development, promotion, sale, management and/or lease of real estate properties.”

Second resolution

The Sole Member resolved to proceed to a full restatement of the articles of association of the Company which shall henceforth read as follows:

A. Name - Purpose - Duration - Registered office

Art. 1. Name - Legal Form. There exists a private limited company (société à responsabilité limitée) under the name “Gracewell Properties (Salisbury) S.à r.l.” (hereinafter the “Company”) which shall be governed by the law of 10 August 1915 concerning commercial companies, as amended (the “Law”), as well as by the present articles of association.

Art. 2. Purpose.

2.1 The purpose of the Company is the holding of participations in any form whatsoever in Luxembourg and foreign companies and in any other form of investment, the acquisition by purchase, subscription or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of securities of any kind and the administration, management, control and development of its portfolio.

2.2 The Company may further guarantee, grant security, grant loans or otherwise assist the companies in which it holds a direct or indirect participation or right of any kind or which form part of the same group of companies as the Company.

2.3 The Company may, except by way of public offering, raise funds especially through borrowing in any form or by issuing any kind of notes, securities or debt instruments, bonds and debentures and generally issue securities of any type.

2.4 The Company may carry out any commercial, industrial, financial, real estate or intellectual property activities which it considers useful for the accomplishment of these purposes.

2.5 An additional purpose of the Company is the indirect acquisition and sale of real estate properties either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad, including the direct or indirect holding of participations in Luxembourg or foreign companies, the principal object of which is the acquisition, development, promotion, sale, management and/or lease of real estate properties.

Art. 3. Duration.

3.1 The Company is incorporated for an unlimited period of time.

3.2 It may be dissolved at any time and with or without cause by a resolution of the general meeting of shareholders adopted in the manner required for an amendment of these articles of association.

Art. 4. Registered office.

4.1 The registered office of the Company is established in the city of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

4.2 Within the same municipality, the registered office may be transferred by means of a decision of the board of managers. It may be transferred to any other municipality in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of the general meeting of shareholders, adopted in the manner required for an amendment of these articles of association.

4.3 Branches or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the board of managers.

4.4 In the event that the board of managers determines that extraordinary political, economic or social circumstances or natural disasters have occurred or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these extraordinary circumstances; such temporary measures shall not affect the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, shall remain a Luxembourg company.

B. Share capital - Shares

Art. 5. Share Capital.

5.1 The Company’s share capital is set at twenty thousand British pounds (GBP 20,000.-), represented by two hundred (200) shares with a nominal value of one hundred British pound (GBP 100.-) each.

5.2 The Company’s share capital may be increased or reduced by a resolution of the general meeting of shareholders adopted in the manner required for an amendment of these articles of association.

5.3 The Company may redeem its own shares.

Art. 6. Shares.

6.1 The Company's share capital is divided into shares, each of them having the same nominal value.

6.2 The shares of the Company are in registered form.

6.3 The Company may have one or several shareholders, with a maximum of forty (40) shareholders.

6.4 Death, suspension of civil rights, dissolution, bankruptcy or insolvency or any other similar event regarding any of the shareholders shall not cause the dissolution of the Company.

Art. 7. Register of shares - Transfer of shares.

7.1 A register of shares shall be kept at the registered office of the Company, where it shall be available for inspection by any shareholder. This register shall contain all the information required by the Law. Certificates of such registration may be issued upon request and at the expense of the relevant shareholder.

7.2 The Company will recognise only one holder per share. In case a share is owned by several persons, they shall appoint a single representative who shall represent them towards the Company. The Company has the right to suspend the exercise of all rights attached to that share until such representative has been appointed.

7.3 The shares are freely transferable among shareholders.

7.4 Inter vivos, the shares may only be transferred to new shareholders subject to the approval of such transfer given by the shareholders at a majority of three quarters of the share capital.

7.5 Any transfer of shares shall become effective towards the Company and third parties through the notification of the transfer to, or upon the acceptance of the transfer by the Company in accordance with article 1690 of the Civil Code.

C. Decisions of the shareholders**Art. 8. Collective decisions of the shareholders.**

8.1 The general meeting of shareholders is vested with the powers expressly reserved to it by law and by these articles of association.

8.2 Each shareholder may participate in collective decisions irrespective of the number of shares which he owns.

8.3 In case and as long as the Company has not more than twenty-five (25) shareholders, collective decisions otherwise conferred on the general meeting of shareholders may be validly taken by means of written resolutions. In such case, each shareholder shall receive the text of the resolutions or decisions to be taken expressly worded and shall cast his vote in writing.

8.4 In the case of a sole shareholder, such shareholder shall exercise the powers granted to the general meeting of shareholders under the provisions of section XII of the Law and by these articles of association. In such case, any reference made herein to the "general meeting of shareholders" shall be construed as a reference to the sole shareholder, depending on the context and as applicable, and powers conferred upon the general meeting of shareholders shall be exercised by the sole shareholder.

Art. 9. General meetings of shareholders. In case the Company has more than twenty-five (25) shareholders, at least one general meeting of shareholders shall be held within six (6) months of the end of each financial year in Luxembourg at the registered office of the Company or at such other place as may be specified in the convening notice of such meeting. Other meetings of shareholders may be held at such place and time as may be specified in the respective convening notices of meeting. If all of the shareholders are present or represented at a general meeting of shareholders and have waived any convening requirement, the meeting may be held without prior notice or publication.

Art. 10. Quorum and vote.

10.1 Each shareholder is entitled to as many votes as he holds shares.

10.2 Save for a higher majority provided in these articles of association or by law, collective decisions of the Company's shareholders are only validly taken in so far as they are adopted by shareholders holding more than half of the share capital. If this majority is not reached in a first meeting or proposed written resolution, the shareholders may be convened a second time with the same agenda or receive such proposed written resolution a second time by registered letter, decisions are validly adopted in so far as they are adopted by a majority of the votes validly cast whichever is the fraction of the share capital represented.

Art. 11. Change of nationality. The shareholders may change the nationality of the Company only by unanimous consent.

Art. 12. Amendments of the articles of association. Any amendment of the articles of association requires the approval of (i) a majority of shareholders (ii) representing three quarters of the share capital at least.

D. Management**Art. 13. Powers of the sole manager - Composition and powers of the board of managers.**

13.1 The Company shall be managed by one or several managers. If the Company has several managers, the managers form a board of managers.

13.2 If the Company is managed by one manager, to the extent applicable and where the term “sole manager” is not expressly mentioned in these articles of association, a reference to the “board of managers” used in these articles of association is to be construed as a reference to the “sole manager”.

13.3 The board of managers is vested with the broadest powers to act in the name of the Company and to take any actions necessary or useful to fulfil the Company’s corporate purpose, with the exception of the powers reserved by the Law or by these articles of association to the general meeting of shareholders.

Art. 14. Appointment, removal and term of office of managers.

14.1 The manager(s) shall be appointed by the general meeting of shareholders which shall determine their remuneration and term of office. The general meeting of shareholders may decide to appoint one or several class A managers, one or several class B managers and one or several class C managers, it being understood that at all times a majority of managers holding office have to be professionally residing in Luxembourg.

14.2 The managers shall be appointed and may be removed from office at any time, with or without cause, by a decision of the shareholders representing more than half of the Company’s share capital.

Art. 15. Vacancy in the office of a manager.

15.1 In the event of a vacancy in the office of a manager because of death, legal incapacity, bankruptcy, resignation or otherwise, this vacancy may be filled on a temporary basis and for a period of time not exceeding the initial mandate of the replaced manager by the remaining managers until the next meeting of shareholders which shall resolve on the permanent appointment, in compliance with the applicable legal provisions and in particular with article 14.1 of these articles of association.

15.2 In case the vacancy occurs in the office of the Company’s sole manager, such vacancy must be filled without undue delay by the general meeting of shareholders.

Art. 16. Convening meetings of the board of managers.

16.1 The board of managers shall meet upon call by any manager, regardless of his category. The meetings of the board of managers shall be held at the registered office of the Company.

16.2 Written notice of any meeting of the board of managers must be given to managers twenty-four (24) hours at least in advance of the time scheduled for the meeting, except in case of emergency, in which case the nature and the reasons of such emergency must be mentioned in the notice. Such notice may be omitted in case of assent of each manager in writing, by facsimile, electronic mail or any other similar means of communication, a copy of such signed document being sufficient proof thereof. No prior notice shall be required for a board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the board of managers which has been communicated to all managers.

16.3 No prior notice shall be required in case all managers are present or represented at a board meeting and waive any convening requirement or in the case of resolutions in writing approved and signed by all members of the board of managers.

Art. 17. Conduct of meetings of the board of managers.

17.1 The board of managers may elect among its members a chairman who should be professionally residing in Luxembourg. It may also choose a secretary, who does not need to be a manager and who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of managers.

17.2 The chairman, if any, shall chair all meetings of the board of managers. In his absence, the board of managers may appoint another manager as chairman pro tempore by vote of the majority of managers present or represented at any such meeting.

17.3 Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing another manager as his proxy either in writing, or by facsimile, electronic mail or any other similar means of communication, a copy of the appointment being sufficient proof thereof. A manager may represent one or more but not all of the other managers in accordance with the provisions of article 17.5 of these articles of association.

17.4 Meetings of the board of managers may also be held by conference-call or video conference or by any other means of communication, allowing all persons participating at such meeting to hear one another on a continuous basis and allowing an effective participation in the meeting in accordance with the provisions of article 17.5 of these articles of association. Participation in a meeting by these means is equivalent to participation in person at such meeting and the meeting is deemed to be held at the registered office of the Company.

17.5 The board of managers may deliberate or act validly only if at least a majority of the managers are present or represented at a meeting of the board of managers. If class A managers, class B managers, and class C managers have been appointed, a quorum of the board of managers shall be the presence or the representation of a majority of the managers holding office comprising at least one (1) class A manager and one (1) class C manager, and provided that the majority of the managers forming the quorum of the board meetings are professionally residing in Luxembourg. If only class A managers and class B managers have been appointed, a quorum of the board of managers shall be the presence or the representation of a majority of the managers holding office comprising at least one (1) class A manager and provided that the majority of the managers forming the quorum of the board meetings are professionally residing in Luxembourg.

17.6 Decisions shall be taken by unanimous consent of all managers present or represented at such meeting.

17.7 The board of managers may unanimously pass resolutions by circular means when expressing its approval in writing, by facsimile, electronic mail or any other similar means of communication. Each manager may express his consent separately, the entirety of the consents evidencing the adoption of the resolutions. The date of such resolutions shall be the date of the last signature.

Art. 18. Minutes of the meeting of the board of managers; Minutes of the decisions of the sole manager.

18.1 The minutes of any meeting of the board of managers shall be signed by the chairman, if any or in his absence by the chairman pro tempore, and the secretary (if any), or by any two (2) managers. Copies or excerpts of such minutes, which may be produced in judicial proceedings or otherwise, shall be signed by the chairman, if any, or by any two (2) managers.

18.2 Decisions of the sole manager shall be recorded in minutes which shall be signed by the sole manager. Copies or excerpts of such minutes, which may be produced in judicial proceedings or otherwise, shall be signed by the sole manager.

Art. 19. Dealing with third parties. The Company shall be bound towards third parties in all circumstances (i) by the signature of the sole manager, or, if the Company has several managers, of any two (2) managers or (ii) by the joint signatures or the sole signature of any person(s) to whom such signatory power may have been delegated by the board of managers within the limits of such delegation. However, if the general meeting of shareholders has appointed one or several class A managers one or several class B managers and one or several class C managers, the Company shall be bound towards third parties in all circumstances (i) by the joint signature of one (1) class A manager, one (1) class B manager and one (1) class C manager, or (ii) by the joint signatures or the sole signature of any person(s) to whom such signatory power may have been delegated by the board of managers within the limits of such delegation. If only class A managers and class B managers have been appointed, the Company shall be bound towards third parties in all circumstances (i) by the joint signature of one (1) class A manager and one (1) class B manager, or (ii) by the joint signatures or the sole signature of any person(s) to whom such signatory power may have been delegated by the board of managers within the limits of such delegation.

E. Audit and supervision

Art. 20. Auditor(s).

20.1 In case and as long as the Company has more than twenty-five (25) shareholders, the operations of the Company shall be supervised by one or several internal auditors (commissaire(s)). The general meeting of shareholders shall appoint the internal auditor(s) and shall determine their term of office.

20.2 An internal auditor may be removed at any time, without notice and with or without cause by the general meeting of shareholders.

20.3 The internal auditor has an unlimited right of permanent supervision and control of all operations of the Company.

20.4 If the shareholders of the Company appoint one or more independent auditors (réviseur(s) d'entreprises agréé (s)) in accordance with article 69 of the law of 19 December 2002 regarding the trade and companies register and the accounting and annual accounts of undertakings, as amended, the institution of internal auditor(s) is suppressed.

20.5 An independent auditor may only be removed by the general meeting of shareholders with cause or with its approval.

F. Financial year - Annual accounts - Allocation of profits - Interim dividends

Art. 21. Financial year. The financial year of the Company shall begin on the first of January of each year and shall end on the thirty-first of December of the same year.

Art. 22. Annual accounts and allocation of profits.

22.1 At the end of each financial year, the accounts are closed and the board of managers draws up an inventory of the Company's assets and liabilities, the balance sheet and the profit and loss accounts in accordance with the law.

22.2 Of the annual net profits of the Company, five per cent (5%) at least shall be allocated to the legal reserve. This allocation shall cease to be mandatory as soon and as long as the aggregate amount of such reserve amounts to ten per cent (10%) of the share capital of the Company.

22.3 Sums contributed to a reserve of the Company by a shareholder may also be allocated to the legal reserve if the contributing shareholder agrees to such allocation.

22.4 In case of a share capital reduction, the Company's legal reserve may be reduced in proportion so that it does not exceed ten per cent (10%) of the share capital.

22.5 Upon recommendation of the board of managers, the general meeting of shareholders shall determine how the remainder of the Company's profits shall be used in accordance with the Law and these articles of association.

22.6 Distributions shall be made to the shareholders in proportion to the number of shares they hold in the Company.

Art. 23. Interim dividends - Share premium and assimilated premiums.

23.1 The board of managers may decide to pay interim dividends on the basis of interim financial statements prepared by the board of managers showing that sufficient funds are available for distribution. The amount to be distributed may not exceed realized profits since the end of the last financial year, increased by profits carried forward and distributable reserves, but decreased by losses carried forward and sums to be allocated to a reserve which the Law or these articles of association do not allow to be distributed.

23.2 Any share premium, assimilated premium or other distributable reserve may be freely distributed to the shareholders subject to the provisions of the Law and these articles of association.

G. Liquidation**Art. 24. Liquidation.**

24.1 In the event of dissolution of the Company in accordance with article 3.2 of these articles of association, the liquidation shall be carried out by one or several liquidators who are appointed by the general meeting of shareholders deciding such dissolution and which shall determine their powers and their compensation. Unless otherwise provided, the liquidators shall have the most extensive powers for the realisation of the assets and payment of the liabilities of the Company.

24.2 The surplus resulting from the realisation of the assets and the payment of the liabilities shall be distributed among the shareholders in proportion to the number of shares of the Company held by them.

Final clause - Governing law

Art. 25. Governing law. All matters not governed by these articles of association shall be determined in accordance with the Law.”

Third resolution

The Sole Member resolved to assign the current managers of the Company as follows to the different classes of managers:

1. Mr Jeffrey A. Miller, class A manager of the Company for an unlimited term;
2. Mr Tony Whiteman, class B manager of the Company for an unlimited term;
3. Ms Catherine Koch, class C manager of the Company for an unlimited term,

and to appoint Mr Andrew Hudson, born on 19 September 1976 in Prince George British Columbia, Canada, residing at 17, rue de Nospelt, L-8398 Roodt/Septfontaines, as class B manager of the Company for an unlimited term.

Costs and Expenses

The costs, expenses, fees and charges of any kind which shall be borne by the Company as a result of this deed are estimated at one thousand seven hundred euro (EUR 1,700).

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day specified at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the proxyholder of the appearing party, this deed is worded in English followed by a French translation; at the request of the same proxyholder and in case of divergence between the English and the French texts, the English version shall prevail.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, known to the notary by name, first name and residence, the said proxyholder signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française de ce qui précède.

L'an deux mille quatorze, le onze septembre.

Par devant nous, Maître Marc LOESCH, notaire de résidence à Mondorf-les-Bains, Grand-Duché de Luxembourg.

A COMPARU:

Gracewell Investment N° 2 S.à r.l., une société à responsabilité limitée existant sous les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 19, rue de Bitbourg, L-1273 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 159.929 (l'«Associé Unique»),

dûment représentée par Maître Stéphanie Weydert, avocat, résidant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée en date du 9 Septembre 2014.

Ladite procuration, paraphée ne varietur par le mandataire de la comparante et le notaire, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités d'enregistrement.

Ladite comparante est l'associé unique, représentant l'intégralité du capital social de Gracewell Properties (Salisbury) S.à r.l. (ci-après la "Société"), une société à responsabilité limitée, ayant son siège social à 19, rue de Bitbourg, L-1273 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 159.721, constituée selon acte notarié en date du 16 mars 2011, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro

1181 en date du 1^{er} juin 2011. Les statuts ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte notarié en date du 15 avril 2011 publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 1504, en date du 7 juillet 2011.

L'Associé Unique a requis le notaire instrumentant d'acter que l'ordre du jour de la réunion est le suivant:

Ordre du jour

1. L'Associé Unique décide de modifier l'objet social de la Société qui aura désormais la teneur suivante:

« Art. 2. Objet.

2.1 La Société a pour objet la détention de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises et étrangères et de toute autre forme de placement, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière, de même que le transfert par vente, échange ou toute autre manière de valeurs mobilières de tout type, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et la mise en valeur de son portefeuille de participations.

2.2 La Société peut également garantir, accorder des sûretés, accorder des prêts ou assister de toute autre manière des sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte ou un droit de quelque nature que ce soit ou qui font partie du même groupe de sociétés que la Société.

2.3 Excepté par voie d'appel publique à l'épargne, la Société peut lever des fonds en faisant des emprunts sous toute forme ou en émettant toute sorte d'obligations, de titres ou d'instruments de dettes, d'obligations garanties ou non garanties, et d'une manière générale en émettant des valeurs mobilières de tout type.

2.4 La Société peut exercer toute activité de nature commerciale, industrielle, financière, immobilière ou de propriété intellectuelle qu'elle estime utile pour l'accomplissement de ces objets.

2.5 La Société a, en outre, pour objet l'acquisition et la vente indirectes de biens immobiliers soit au Grand-Duché de Luxembourg, soit à l'étranger, y compris la détention de participations directes ou indirectes dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères dont l'objet principal est l'acquisition, le développement, la promotion, la vente, la gestion et/ou la location de biens immobiliers.»

2. Refonte complète des statuts de la Société.

3. Affectation des gérants actuels de la Société aux différentes catégories de gérants et nomination de M. Andrew Hudson comme nouveau gérant de catégorie B pour une durée indéterminée.

L'Associé Unique, représenté comme indiqué ci-dessus, a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé Unique a décidé de modifier l'objet social de la Société qui aura désormais la teneur suivante:

« Art. 2. Objet.

2.1 La Société a pour objet la détention de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises et étrangères et de toute autre forme de placement, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière, de même que le transfert par vente, échange ou toute autre manière de valeurs mobilières de tout type, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et la mise en valeur de son portefeuille de participations.

2.2 La Société peut également garantir, accorder des sûretés, accorder des prêts ou assister de toute autre manière des sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte ou un droit de quelque nature que ce soit ou qui font partie du même groupe de sociétés que la Société.

2.3 Excepté par voie d'appel publique à l'épargne, la Société peut lever des fonds en faisant des emprunts sous toute forme ou en émettant toute sorte d'obligations, de titres ou d'instruments de dettes, d'obligations garanties ou non garanties, et d'une manière générale en émettant des valeurs mobilières de tout type.

2.4 La Société peut exercer toute activité de nature commerciale, industrielle, financière, immobilière ou de propriété intellectuelle qu'elle estime utile pour l'accomplissement de ces objets.

2.5 La Société a, en outre, pour objet l'acquisition et la vente indirectes de biens immobiliers soit au Grand-Duché de Luxembourg, soit à l'étranger, y compris la détention de participations directes ou indirectes dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères dont l'objet principal est l'acquisition, le développement, la promotion, la vente, la gestion et/ou la location de biens immobiliers.»

Deuxième Résolution

L'Associé Unique a décidé de faire une refonte complète des statuts qui auront désormais la teneur suivante:

A. Nom - Objet - Durée - Siège social

Art. 1^{er}. Nom - Forme. Il existe une société à responsabilité limitée sous la dénomination «Gracewell Properties (Salisbury) S.à r.l.» (ci-après la «Société») qui sera régie par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (la «Loi»), ainsi que par les présents statuts.

Art. 2. Objet.

2.1 La Société a pour objet la détention de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises et étrangères et de toute autre forme de placement, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre

manière, de même que le transfert par vente, échange ou toute autre manière de valeurs mobilières de tout type, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et la mise en valeur de son portefeuille de participations.

2.2 La Société peut également garantir, accorder des sûretés, accorder des prêts ou assister de toute autre manière des sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte ou un droit de quelque nature que ce soit ou qui font partie du même groupe de sociétés que la Société.

2.3 Excepté par voie d'appel publique à l'épargne, la Société peut lever des fonds en faisant des emprunts sous toute forme ou en émettant toute sorte d'obligations, de titres ou d'instruments de dettes, d'obligations garanties ou non garanties, et d'une manière générale en émettant des valeurs mobilières de tout type.

2.4 La Société peut exercer toute activité de nature commerciale, industrielle, financière, immobilière ou de propriété intellectuelle qu'elle estime utile pour l'accomplissement de ces objets.

2.5 La Société a, en outre, pour objet l'acquisition et la vente indirectes de biens immobiliers soit au Grand-Duché de Luxembourg, soit à l'étranger, y compris la détention de participations directes ou indirectes dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères dont l'objet principal est l'acquisition, le développement, la promotion, la vente, la gestion et/ou la location de biens immobiliers.

Art. 3. Durée.

3.1 La Société est constituée pour une durée illimitée.

3.2 Elle peut être dissoute à tout moment et sans cause par une décision de l'assemblée générale des associés, adoptée selon les conditions requises pour une modification des présents statuts.

Art. 4. Siège social.

4.1 Le siège social de la Société est établi dans la ville de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

4.2 Le siège social peut être transféré au sein de la même commune par décision du conseil de gérance. Il peut être transféré dans toute autre commune du Grand-Duché de Luxembourg par décision de l'assemblée générale des associés, adoptée selon les conditions requises pour une modification des présents statuts.

4.3 Des succursales ou bureaux peuvent être créés, tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger, par décision du conseil de gérance.

4.4 Dans l'hypothèse où le conseil de gérance estimerait que des événements exceptionnels d'ordre politique, économique ou social ou des catastrophes naturelles se sont produits ou seraient imminents, de nature à interférer avec l'activité normale de la Société à son siège social, il pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à la cessation complète de ces circonstances exceptionnelles; ces mesures provisoires n'auront toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire, restera luxembourgeoise.

B. Capital social - Parts sociales

Art. 5. Capital social.

5.1 Le capital social de la Société est fixé à vingt mille livres sterling (GBP 20.000,-), représenté par deux cents (200) parts sociales ayant une valeur nominale de cent livre sterling (GBP 100,-) chacune.

5.2 Le capital social de la Société peut être augmenté ou réduit par une décision de l'assemblée générale des associés de la Société, adoptée selon les modalités requises pour la modification des présents statuts.

5.3 La Société peut racheter ses propres parts sociales.

Art. 6. Parts sociales.

6.1 Le capital social de la Société est divisé en parts sociales ayant chacune la même valeur nominale.

6.2 Les parts sociales de la Société sont nominatives.

6.3 La Société peut avoir un ou plusieurs associés, avec un nombre maximal de quarante (40) associés.

6.4 Le décès, la suspension des droits civils, la dissolution, la liquidation, la faillite ou l'insolvabilité ou tout autre événement similaire d'un des associés n'entraînera pas la dissolution de la Société.

Art. 7. Registre des parts sociales - Transfert des parts sociales.

7.1 Un registre des parts sociales est tenu au siège social de la Société où il est mis à disposition de chaque associé pour consultation. Ce registre contient toutes les informations requises par la Loi. Des certificats d'inscription peuvent être émis sur demande et aux frais de l'associé demandeur.

7.2 La Société ne reconnaît qu'un seul titulaire par part sociale. Les copropriétaires indivis nommeront un représentant unique qui les représentera vis-à-vis de la Société. La Société a le droit de suspendre l'exercice de tous les droits relatifs à cette part sociale, jusqu'à ce qu'un tel représentant ait été désigné.

7.3 Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

7.4 Inter vivos, les parts sociales seront uniquement transférables à de nouveaux associés sous réserve qu'une telle cession ait été approuvée par les associés représentant une majorité des trois quarts du capital social.

7.5 Toute cession de parts sociales est opposable à la Société et aux tiers sur notification de la cession à, ou après l'acceptation de la cession par la Société conformément aux dispositions de l'article 1690 du Code civil.

C. Décisions des associés

Art. 8. Décisions collectives des associés.

8.1 L'assemblée générale des associés est investie des pouvoirs qui lui sont expressément réservés par la Loi et par les présents statuts.

8.2 Chaque associé a la possibilité de participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts sociales qu'il détient.

8.3 Dans l'hypothèse où et tant que la Société n'a pas plus de vingt-cinq (25) associés, des décisions collectives qui relèveraient d'ordinaire de la compétence de l'assemblée générale, pourront être valablement adoptées par voie de décisions écrites. Dans une telle hypothèse, chaque associé recevra le texte de ces résolutions ou des décisions à adopter expressément formulées et votera par écrit.

8.4 En cas d'associé unique, cet associé exercera les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale des associés en vertu des dispositions de la section XII de la Loi et des présents statuts. Dans cette hypothèse, toute référence faite à «l'assemblée générale des associés» devra être entendue comme une référence à l'associé unique selon le contexte et le cas échéant et les pouvoirs conférés à l'assemblée générale des associés seront exercés par l'associé unique.

Art. 9. Assemblées générales des associés. Dans l'hypothèse où la Société aurait plus de vingt-cinq (25) associés, une assemblée générale des associés devra être tenue au minimum dans les six (6) mois suivant la fin de l'exercice social au Luxembourg au siège social de la Société ou à tout autre endroit tel que précisé dans la convocation à cette assemblée générale. D'autres assemblées générales d'associés pourront être tenues aux lieux et heures indiquées dans les convocations aux assemblées générales correspondantes. Si tous les associés sont présents ou représentés à l'assemblée générale des associés et renoncent aux formalités de convocation, l'assemblée pourra être tenue sans convocation ou publication préalable.

Art. 10. Quorum et vote.

10.1 Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts qu'il détient.

10.2 Sous réserve d'un quorum plus élevé prévu par les présents statuts ou la Loi, les décisions collectives des associés de la Société ne seront valablement adoptées que pour autant qu'elles auront été adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital social. Si ce chiffre n'est pas atteint à la première réunion ou consultation par écrit, les associés peuvent être convoqués ou consultés une seconde fois par lettres recommandées avec le même agenda et les décisions sont valablement prises à la majorité des votes émis, quelle que soit la portion du capital représenté.

Art. 11. Changement de nationalité. Les associés ne peuvent changer la nationalité de la Société qu'avec le consentement unanime des associés.

Art. 12. Modification des statuts. Toute modification des statuts requiert l'accord d'une (i) majorité des associés (ii) représentant au moins les trois quarts du capital social.

D. Gérance

Art. 13. Pouvoirs du gérant unique - Composition et pouvoirs du conseil de gérance.

13.1 La Société peut être gérée par un ou plusieurs gérants. Si la Société a plusieurs gérants, les gérants forment un conseil de gérance.

13.2 Lorsque la Société est gérée par un gérant unique, le cas échéant et lorsque le terme «gérant unique» n'est pas expressément mentionné dans ces statuts, une référence au «conseil de gérance» dans ces statuts devra être entendue comme une référence au «gérant unique».

13.3 Le conseil de gérance est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la Société et pour prendre toute mesure nécessaire ou utile pour l'accomplissement de l'objet social de la Société, à l'exception des pouvoirs réservés par la Loi ou par les présents statuts à l'assemblée générale des associés.

Art. 14. Nomination, révocation des gérants et durée du mandat des gérants.

14.1 Le(s) gérant(s) est (sont) nommé(s) par l'assemblée générale des associés qui détermine sa (leur) rémunération et la durée de son (leur) mandat. Une assemblée générale des associés peut décider de nommer un ou plusieurs gérants de catégorie A, un ou plusieurs gérants de catégorie B et un ou plusieurs gérants de catégorie C, étant entendu qu'à tout moment la majorité des gérants en fonction doit résider professionnellement au Luxembourg.

14.2 Le(s) gérant(s) est (sont) nommé(s) et peu(ven)t être librement révoqué(s) à tout moment, avec ou sans motif, par une décision des associés représentant plus de la moitié du capital social de la Société.

Art. 15. Vacance d'un poste de gérant.

15.1 Dans l'hypothèse où un poste de gérant deviendrait vacant suite au décès, à l'incapacité juridique, la faillite, la démission ou pour tout autre motif, cette vacance peut être pourvue de manière temporaire et pour une période ne pouvant excéder celle du mandat initial du gérant remplacé par les gérants restants jusqu'à la prochaine assemblée des associés appelée à statuer sur la nomination permanente, conformément aux dispositions légales applicables et en particulier avec l'article 14.1 des présents statuts.

15.2 Dans l'hypothèse où la vacance survient alors que la Société est gérée par un gérant unique, cette vacance est comblée sans délai par l'assemblée générale des associés.

Art. 16. Convocation aux réunions du conseil de gérance.

16.1 Le conseil de gérance se réunit sur convocation de tout gérant, indépendamment de sa catégorie. Les réunions du conseil de gérance sont tenues au siège social de la Société.

16.2 Avis écrit de toute réunion du conseil de gérance doit être donné aux gérants au minimum vingt-quatre (24) heures à l'avance par rapport à l'heure fixée dans la convocation, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature et les motifs d'une telle urgence seront mentionnés dans la convocation. Une telle convocation peut être omise en cas d'accord écrit de chaque gérant, par télécopie, courrier électronique ou par tout autre moyen de communication. Une copie d'un tel document signé constituera une preuve suffisante d'un tel accord. Aucune convocation préalable ne sera exigée pour un conseil de gérance dont le lieu et l'heure auront été déterminés par une décision adoptée lors d'un précédent conseil de gérance, communiquée à tous les membres du conseil de gérance.

16.3 Aucune convocation préalable ne sera requise dans l'hypothèse où les tous les gérants seront présents ou représentés à un conseil de gérance et renonceraient aux formalités de convocation ou dans l'hypothèse de décisions écrites et approuvées par tous les membres du conseil de gérance.

Art. 17. Conduite des réunions du conseil de gérance.

17.1 Le conseil de gérance peut élire un président du conseil de gérance parmi ses membres qui doit résider professionnellement au Luxembourg. Il peut également désigner un secrétaire, qui peut ne pas être membre du conseil de gérance et qui sera chargé de tenir les procès-verbaux des réunions du conseil de gérance.

17.2 Le président du conseil de gérance, le cas échéant, préside toutes les réunions du conseil de gérance. En son absence, le conseil de gérance peut nommer provisoirement un autre gérant comme président temporaire par un vote à la majorité des voix présentes ou représentées à la réunion.

17.3 Tout gérant peut se faire représenter à toute réunion du conseil de gérance en désignant tout autre gérant comme son mandataire par écrit, télécopie, courrier électronique ou tout autre moyen de communication, une copie du mandat en constituant une preuve suffisante. Un gérant peut représenter un ou plusieurs, mais non l'intégralité des membres du conseil de gérance conformément à l'article 17.5 des présents statuts.

17.4 Les réunions du conseil de gérance peuvent également se tenir par téléconférence ou vidéoconférence ou par tout autre moyen de communication similaire permettant à toutes les personnes y participant de s'entendre mutuellement sans discontinuité et garantissant une participation effective à cette réunion conformément à l'article 17.5 des présents statuts. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une participation en personne et la réunion tenue par de tels moyens de communication est réputée s'être tenue au siège social de la Société.

17.5 Le conseil de gérance ne peut délibérer ou agir valablement que si au moins la majorité de ses membres est présente ou représentée à une réunion du conseil de gérance. Si des gérants de catégorie A, des gérants de catégorie B et des gérants de catégorie C ont été nommés, le conseil de gérance ne pourra délibérer et agir valablement que si la majorité des gérants est présente ou représentée, un tel quorum comprenant au moins un (1) gérant de catégorie A et un (1) gérant de catégorie C et pourvu que la majorité des gérants formant le quorum des réunions du conseil de gérance réside professionnellement au Luxembourg. Si uniquement des gérants de catégorie A et de catégorie B ont été nommés, le conseil de gérance ne pourra délibérer et agir valablement que si la majorité des gérants est présente ou représentée, un tel quorum comprenant au moins un (1) gérant de catégorie A et pourvu que la majorité des gérants formant le quorum des réunions du conseil de gérance réside professionnellement au Luxembourg.

17.6 Les décisions sont prises à l'unanimité des voix des gérants présents ou représentés à chaque réunion du conseil de gérance.

17.7 Le conseil de gérance peut, à l'unanimité, prendre des décisions par voie circulaire en exprimant son approbation par écrit, télécopie, courrier électronique ou par tout autre moyen de communication. Chaque gérant peut exprimer son consentement séparément, l'ensemble des consentements attestant de l'adoption des décisions. La date de ces décisions sera la date de la dernière signature.

Art. 18. Procès-verbaux des réunions du conseil de gérance; procès-verbaux des décisions du gérant unique.

18.1 Les procès-verbaux de toutes les réunions du conseil de gérance seront signés par le président, le cas échéant, ou, en son absence, par le président temporaire, et le secrétaire, le cas échéant, ou par deux (2) gérants. Les copies ou extraits de ces procès-verbaux qui pourront être produits en justice ou autre seront, le cas échéant, signés par le président ou par deux (2) gérants.

18.2 Les décisions du gérant unique sont retranscrites dans des procès-verbaux qui seront signés par le gérant unique. Les copies ou extraits de ces procès-verbaux qui pourront être produits en justice ou dans tout autre contexte seront signés par le gérant unique.

Art. 19. Rapports avec les tiers. La Société sera valablement engagée vis-à-vis des tiers en toutes circonstances (i) par la signature du gérant unique, ou, si la Société a plusieurs gérants, par la signature conjointe de deux (2) gérants, ou (ii) par la signature conjointe ou la seule signature de toute(s) personne(s) à laquelle/auxquelles pareil pouvoir de signature aura été délégué par le conseil de gérance, dans les limites de cette délégation. Si en revanche l'assemblée générale des

associés décide de désigner un ou plusieurs gérants de catégorie A, un ou plusieurs gérants de catégorie B et un ou plusieurs gérants de catégorie C, la Société sera engagée envers les tiers en toutes circonstances (i) par la signature conjointe d'un (1) gérant de catégorie A, d'un (1) gérant de catégorie B et d'un (1) gérant de catégorie C, ou (ii) par la signature conjointe ou la seule signature de toute(s) personne(s) laquelle/auxquelles pareil pouvoir de signature aura été délégué par le conseil de gérance, dans les limites de cette délégation. Si uniquement des gérants de catégorie A et de catégorie B ont été nommés, la Société sera engagée envers les tiers en toutes circonstances (i) par la signature conjointe d'un (1) gérant de catégorie A et d'un (1) gérant de catégorie B, ou (ii) par la signature conjointe ou la seule signature de toute(s) personne(s) à laquelle/auxquelles pareil pouvoir de signature aura été délégué par le conseil de gérance, dans les limites de cette délégation.

E. Audit et surveillance

Art. 20. Commissaire - réviseur d'entreprises agréé.

20.1 Dans l'hypothèse où, et tant que la Société aura plus de vingt-cinq (25) associés, les opérations de la Société seront surveillées par un ou plusieurs commissaires. L'assemblée générale des associés désigne les commissaires et détermine la durée de leurs fonctions.

20.2 Un commissaire pourra être révoqué à tout moment, sans préavis et sans motif, par l'assemblée générale des associés.

20.3 Le commissaire a un droit illimité de surveillance et de contrôle permanents sur toutes les opérations de la Société.

20.4 Si les associés de la Société désignent un ou plusieurs réviseurs d'entreprises agréés conformément à l'article 69 de la loi du 19 décembre 2002 concernant le registre de commerce et des sociétés ainsi que la comptabilité et les comptes annuels des entreprises, telle que modifiée, la fonction de commissaire sera supprimée.

20.5 Le réviseur d'entreprises agréé ne pourra être révoqué par l'assemblée générale des associés que pour juste motif ou avec son accord.

F. Exercice social - Affectation des bénéfices - Acomptes sur dividendes

Art. 21. Exercice social. L'exercice social de la Société commence le premier janvier de chaque année et se termine le trente et un décembre de la même année.

Art. 22. Comptes annuels - Distribution des bénéfices.

22.1 Au terme de chaque exercice social, les comptes sont clôturés et le conseil de gérance dresse un inventaire de l'actif et du passif de la Société, le bilan et le compte de profits et pertes, conformément à la loi.

22.2 Sur les bénéfices annuels nets de la Société, cinq pour cent (5%) au moins seront affectés à la réserve légale. Cette affectation cessera d'être obligatoire dès que et tant que le montant total de la réserve légale de la Société atteindra dix pour cent (10%) du capital social de la Société.

22.3 Les sommes apportées à une réserve de la Société par un associé peuvent également être affectées à la réserve légale, si cet associé consent à cette affectation.

22.4 En cas de réduction du capital social, la réserve légale de la Société pourra être réduite en proportion afin qu'elle n'excède pas dix pour cent (10%) du capital social.

22.5 Sur proposition du conseil de gérance, l'assemblée générale des associés décide de l'affectation du solde des bénéfices distribuables de la Société conformément à la Loi et aux présents statuts.

22.6 Les distributions aux associés sont effectuées en proportion du nombre de parts sociales qu'ils détiennent dans la Société.

Art. 23. Acomptes sur dividendes - Prime d'émission et primes assimilées.

23.1 Le conseil de gérance peut décider de distribuer des acomptes sur dividendes sur la base d'un état comptable intermédiaire préparé par le conseil de gérance et faisant apparaître que des fonds suffisants sont disponibles pour être distribués. Le montant destiné à être distribué ne peut excéder les bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social, augmentés des bénéfices reportés et des réserves distribuables, mais diminués des pertes reportées et des sommes destinées à être affectées à une réserve dont la Loi ou les présents statuts interdisent la distribution.

23.2 Toute prime d'émission, prime assimilée ou réserve distribuable peut être librement distribuée aux associés conformément à la Loi et aux présents statuts.

G. Liquidation

Art. 24. Liquidation.

24.1 En cas de dissolution de la Société conformément à l'article 3.2 des présents statuts, la liquidation sera effectuée par un ou plusieurs liquidateurs nommés par l'assemblée générale des associés ayant décidé de cette dissolution et qui fixera les pouvoirs et émoluments de chacun des liquidateurs. Sauf disposition contraire, les liquidateurs disposeront des pouvoirs les plus étendus pour la réalisation de l'actif et du passif de la Société.

24.2 Le surplus résultant de la réalisation de l'actif et du passif sera distribué entre les associés en proportion du nombre de parts sociales qu'ils détiennent dans la Société.

H. Disposition finale - Loi applicable

Art. 25. Loi applicable. Tout ce qui n'est pas régi par les présents statuts, sera déterminé en conformité avec la Loi.»

Troisième Résolution

L'Associé Unique a décidé d'assigner les gérants actuels de la Société comme suit aux différentes catégories de gérants:

1. Monsieur Jeffrey A. Miller, gérant de catégorie A pour une durée indéterminée;
2. Monsieur Tony Whiteman, gérant de catégorie B pour une durée indéterminée;
3. Madame Catherine Koch, gérante de catégorie C pour une durée indéterminée,

et de nommer Monsieur Andrew Hudson, né le 19 septembre 1976 à Prince George, Colombie-Britannique, Canada, résidant à 17, rue de Nospelt, L-8398 Roodt/Septfontaines, comme gérant de catégorie B pour une durée indéterminée.

Frais et dépenses

Le montant des frais dépenses, honoraires et charges de toute nature qui incombe à la Société en raison de cet acte est évalué à environ mille sept cents euros (EUR 1.700).

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate sur demande du mandataire de la comparante que le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une traduction en français; à la demande du même mandataire et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fait foi.

L'acte ayant été lu au mandataire de la comparante, connu du notaire instrumentant par nom, prénom, et résidence, ledit mandataire a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: S. Weydert, M. Loesch.

Enregistré à Remich, le 19 septembre 2014. REM/2014/2056. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): P. MOLLING.

Pour expédition conforme.

Mondorf-les-Bains, le 8 octobre 2014.

Référence de publication: 2014158023/626.

(140179478) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 octobre 2014.

Esares International S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1610 Luxembourg, 8-10, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 155.709.

Les comptes annuels au 30 septembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014162286/9.

(140184431) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 octobre 2014.

Kaymu Georgia S.C.Sp, Société en Commandite spéciale.

Siège social: L-1736 Senningerberg, 5, Heienhaff.

R.C.S. Luxembourg B 190.902.

Excerpts of the limited partnership agreement (the "partnership agreement") of Kaymu Georgia S.C.Sp., a special limited partnership, executed on 6 October 2014

1. Partners who are jointly and severally liable. Digital Services XVI (GP) S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée), incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, with registered office at 5, Heienhaff, L-1736 Senningerberg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under number B 186.477 (the "General Partner").

2. Name, Partnership's Purpose, Registered Office, Business Year.

(i) Name

The special limited partnership shall have the name: "Kaymu Georgia S.C.Sp." (the "Partnership").

(ii) Purpose

The purpose of the Partnership is the holding of participations in any form whatsoever in Luxembourg and foreign companies, limited partnerships or other arrangements and in any other form of investment, the acquisition by purchase, subscription or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of securities of any kind and the administration, management, control and development of its portfolio in order to further the development, marketing and provision of internet services through such domestic and foreign subsidiaries (e-commerce covering goods and

services of different kinds) and the provision of logistic services, digital services and all other services relating to the aforementioned business.

The Partnership may further guarantee, grant security, grant loans or otherwise assist the companies in which it holds a direct or indirect participation or right of any kind or which form part of the same group of companies as the Partnership.

The Partnership is entitled to pursue any and all activities which directly or indirectly serve its purpose. The Partnership exercises any and all rights and obligations which pertain to any shares or interests in other companies.

(iii) Registered Office

The Partnership shall have its registered office at 5, Heienhaff, L-1736 Senningerberg, Grand Duchy of Luxembourg.

(iv) Business Year

The business year of the Partnership shall be the calendar year.

3. Designation of the manager and signatory powers. The management of the Partnership is incumbent upon the General Partner.

The General Partner shall manage the Partnership on the basis of the provisions of the limited partnership agreement and otherwise in the best interest of the Partnership. Any liability of the General Partner vis-à-vis the Partnership or its Partners shall be limited to willful misconduct (dol) and gross negligence (négligence grave).

The Partnership is validly bound vis-à-vis third parties by the signature of the General Partner that represents it.

4. Date on which the Partnership commences and the date on which it ends. The Partnership commences as from 6 October 2014, for an indefinite term.

Es folgt die deutsche Übersetzung des vorangehenden Textes:

Auszüge des Gesellschaftsvertrages (limited partnership agreement) (der "Gesellschaftsvertrag") der Kaymu Georgia S.C.Sp., Einer Partnerschaftsgesellschaft Luxemburger Rechts (special limited partnership), Abgeschlossen am 6. Oktober 2014

1. Gesellschafter, die unmittelbar und gesamtschuldnerisch haften. Digital Services XVI (GP) S.à r.l., eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung (société à responsabilité limitée), welche den Bestimmungen des Gesetzes des Großherzogtums Luxemburg unterliegt, mit Geschäftssitz in 5, Heienhaff, L-1736 Senningerberg, Großherzogtum Luxemburg, eingetragen im Luxemburger Handels- und Gesellschaftsregister unter der Nummer B 186.477 (die "Komplementärin").

2. Name, Zweck der Gesellschaft, Sitz, Geschäftsjahr.

(i) Name

Die Gesellschaft heißt: "Kaymu Georgia S.C.Sp." (die "Gesellschaft")

(ii) Zweck der Gesellschaft

Zweck der Gesellschaft ist das Halten von Beteiligungen jeglicher Art an luxemburgischen und ausländischen Gesellschaften sowie jede andere Form der Investition, der Erwerb von Wertpapieren jeder Art durch Kauf, Zeichnung oder auf andere Weise sowie deren Übertragung durch Verkauf, Tausch oder in anderer Form, die Verwaltung, Kontrolle und Entwicklung ihrer Beteiligungen im Hinblick auf die Entwicklung, das Marketing und die Erbringung von Internetdienstleistungen durch inländische und ausländische Tochtergesellschaften (im Bereich E-Commerce bezüglich Waren und Dienstleistungen jeglicher Art) sowie die Erbringung von Logistikdienstleistungen, Digitaldienstleistungen und allen anderen Dienstleistungen, die mit der zuvor genannten Geschäftstätigkeit im Zusammenhang stehen.

Die Gesellschaft kann des Weiteren für Gesellschaften, an denen sie eine direkte oder indirekte Beteiligung oder Rechte jeglicher Art hält oder die der gleichen Unternehmensgruppe wie sie selbst angehören, Garantien geben, Sicherheiten einräumen, Darlehen gewähren oder die Gesellschaften auf jede andere Weise unterstützen.

Die Gesellschaft kann alle Tätigkeiten ausüben, die direkt oder indirekt ihrem Zweck dienen. Die Gesellschaft kann jegliche Rechte und Pflichten in Bezug auf Beteiligungen an anderen Gesellschaften ausüben.

(iii) Sitz

Der Sitz der Gesellschaft ist in 5, Heienhaff, L-1736 Senningerberg, Großherzogtum Luxemburg.

(iv) Geschäftsjahr

Das Geschäftsjahr wird das Kalenderjahr sein.

3. Wahl des Geschäftsführers und Zeichnungsbefugnisse. Die Geschäftsführung der Gesellschaft obliegt der amtierenden Komplementärin.

Die Komplementärin wird die Gesellschaft auf Basis der Bestimmungen des Gesellschaftsvertrages oder in sonstiger Weise bestmöglich im Interesse der Gesellschaft führen. Jede Haftung der Komplementärin gegenüber der Gesellschaft wird auf Fälle des Vorsatzes (dol) und der groben Fahrlässigkeit (négligence grave) beschränkt.

Die Gesellschaft wird durch die Unterschrift der Komplementärin, durch welche die Gesellschaft repräsentiert wird, rechtskräftig gegenüber Dritten verpflichtet.

4. Anfang und Enddatum der Gesellschaft. Die Gesellschaft wird am 6. Oktober 2014 für eine unbegrenzte Dauer gegründet.

Référence de publication: 2014158956/76.

(140180789) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 octobre 2014.

Patron Noosa Devco (Bournville) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 20.000,00.

Siège social: L-2310 Luxembourg, 6, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 190.226.

In the year two thousand and fourteen, on the first of October.

Before Us, Maître Martine SCHAEFFER, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

Mr. Gianpiero SADDI, private employee, residing professionally at L-1750 Luxembourg, 74, avenue Victor Hugo, as proxyholder on behalf of Grace Lodge Care Investments II S.à r.l., a société à responsabilité limitée, having its registered office at L-2310 Luxembourg, 6 avenue Pasteur (RCS Luxembourg: B184.133) being the sole shareholder of Gracewell Properties (Bournville) S.à r.l. (the "Company"), a société à responsabilité limitée incorporated under the laws of Luxembourg pursuant to a deed of notary Martine SCHAEFFER, prenamed, dated September 5th, 2014, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations and having its registered office at L-2310 Luxembourg, 6, avenue Pasteur (RCS Luxembourg B 190.226). The articles of incorporation have not been amended since.

The proxyholder declared and requested the notary to record that:

1. All the shares being represented, the decisions can validly be taken on all items of the agenda.
2. That the item on which a resolution is to be passed is as follows:
 - Modification of the registered name of the company into "Patron Noosa Devco (Bournville) S.à r.l.".

After deliberation the following resolution was unanimously taken:

Sole resolution

It is resolved to change the name of the Company from Gracewell Properties (Bournville) S.à r.l. to Patron Noosa Devco (Bournville) S.à r.l. and to consequently amend article one of the articles of incorporation of the Company as follows:

" Art. 1. There exists a private limited liability company (société à responsabilité limitée) under the name of "Patron Noosa Devco (Bournville) S.à r.l." (the Company)".

There being no further business on the agenda, the meeting was thereupon closed.

The undersigned notary, who understands and speaks English, herewith states that of the request of the party hereto, the present deed was drafted in English followed by a French translation; at the request of the same appearing person in case of divergences between the English and French version, the English version will be prevailing.

Whereof, the present deed is drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing known to the notary by his name, first name, civil status and residence, appearing person signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quatorze, le premier octobre.

Par-devant Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

Monsieur Gianpiero SADDI, employé privé, demeurant professionnellement à L-1750 Luxembourg, 74, avenue Victor Hugo, agissant en vertu d'une procuration de Grace Lodge Care Investments II S.à r.l., une société de droit luxembourgeois, ayant son siège social à L-2310 Luxembourg, 6, avenue Pasteur (RCS Luxembourg B184.133), étant l'associé unique de Gracewell Properties (Bournville) S.à r.l. (la «Société»), une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, constituée suivant acte reçu par Maître Martine Schaeffer prénommé en date du 5 septembre 2014, pas encore publié au Mémorial C, Recueil des sociétés et Associations, ayant son siège social à L-2310 Luxembourg, 6, avenue Pasteur (RCS Luxembourg B 190.226). Les statuts de la société n'ont pas été modifiés depuis.

Le porteur de la procuration déclare et prie le notaire d'acter que:

1. Toutes les parts sociales étant représentées, les décisions peuvent être valablement prises sur tous les points à l'ordre du jour.
2. Le point sur lequel la résolution est prise est le suivant:
 - Changement du nom de la Société en «Patron Noosa Devco (Bournville) S.à r.l.».

Après délibération, la résolution suivante est adoptée à l'unanimité:

Résolution unique

Il est décidé de changer le nom de la Société de Gracewell Properties (Bournville) S.à r.l. en «Patron Noosa Devco (Bournville) S.à r.l.» et de modifier l'article un des statuts de la Société comme suit:

« **Art. 1^{er}** . Il existe une société à responsabilité limitée sous la dénomination de «Patron Noosa Devco (Bournville) S.à r.l.» (ci-après, la Société.)»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle anglais, constate que sur demande de la partie comparante, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une traduction française; à la demande de la même partie comparante en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, le comparant a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: G. Saddi et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 06 octobre 2014. LAC/2013/46431. Reçu soixante-quinze euros EUR 75,-

Le Releveur (signé): Irène THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 octobre 2014.

Référence de publication: 2014158804/71.

(140180644) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 octobre 2014.

Gildan (Luxembourg) Financing Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5365 Munsbach, 6C, rue Gabriel Lippmann.

R.C.S. Luxembourg B 160.797.

In the year two thousand and fourteen, on the twenty-sixth day of September,

Before Maître Arrensдорff, notary public residing at Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg,

There appeared:

7822995 Canada Inc., a company incorporated and organized under the laws of Canada, having its registered office at 600 de Maisonneuve Boulevard West, 33rd floor, Montreal, Quebec, H3A 3J2, registered with Industry Canada, Corporations Canada under number 782299-5, acting through its Luxembourg branch, Gildan Financing, Luxembourg Branch, having its registered office at 6C rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under the number B160.663 (hereafter referred to as the "Sole Member");

duly represented by Me Yasmine Chaib, lawyer, residing at L-2132 Luxembourg 20, avenue Marie-Thérèse, by virtue of a proxy dated September 26, 2014.

The said proxy, after having been signed "ne varietur" by the proxy holder acting on behalf of the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

Such appearing person, acting in the here above stated capacity, requested the undersigned notary to:

I. state that Gildan Financing, Luxembourg Branch is the Sole Member of Gildan (Luxembourg) Financing Sàrl, a private limited liability company ("société à responsabilité limitée"), having its registered office set at 6C, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under the number B160.797, incorporated by a deed received by Maître Roger Arrensдорff, notary residing in Luxembourg, on April 8, 2011, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations under the number 1711 on July 28, 2011, and amended for the last time by a deed received by Maître Roger Arrensдорff, notary residing in Luxembourg, on September 25, 2014, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (hereafter referred to as the "Company").

II. record the following resolutions which have been taken in the best corporate interest of the Company, according to the agenda below:

Agenda

1. Increase of the corporate capital of the Company by an amount of USD 178,000.- (one hundred seventy-eight thousand US dollars) so as to bring it from its current amount of USD 2,080,000.- (two million eighty thousand US dollars) represented by 19 (nineteen) ordinary units and 2,061 (two thousand sixty-one) mandatory redeemable preferred shares (the "MRPS") with a par value of USD 1,000.- (one thousand US dollars) each to the amount of USD 2,258,000.- (two million two hundred fifty-eight thousand US dollars) by the issue of 178 (one hundred seventy-eight) MRPS with a par value of USD 1,000.- (one thousand US dollars) each;

2. Subscription and payment of all additional issued MRPS with a share premium attached to the MRPS of USD 17,600,200.- (seventeen million six hundred thousand two hundred US dollars) and allocation of the amount of USD 17,800.- (seventeen thousand eight hundred US dollars) to the legal reserve of the Company by the contribution in kind of a claim;

3. Amendment of article 5.1 of the articles of incorporation in order to reflect the planned corporate capital increase; and

4. Any other business.

First resolution

The Sole Member decided to increase the corporate capital of the Company by an amount of USD 178,000.- (one hundred seventy-eight thousand US dollars) so as to bring it from its present amount of USD 2,080,000.- (two million eighty thousand US dollars) to the amount of USD 2,258,000.- (two million two hundred fifty-eight thousand US dollars).

Second resolution

The Sole Member decided to issue 178 (one hundred seventy-eight) MRPS with a par value of USD 1,000.- (one thousand US dollars) each, together with the payment of a share premium attached to the MRPS amounting to USD 17,600,200.- (seventeen million six hundred thousand two hundred US dollars) and the allocation of an amount of USD 17,800.- (seventeen thousand eight hundred US dollars) to the legal reserve of the Company.

Contributor's Intervention - Subscription - Payment

There now appeared Mrs. Yasmine Chaib acting in her capacity as duly appointed special attorney of the Sole Member by virtue of a proxy given on September 26, 2014 which will remain attached to the present deed.

The appearing person declared to:

- subscribe for and fully pay 178 (one hundred seventy-eight) MRPS with a par value of USD 1,000.- (one thousand US dollars) each, for a total amount of USD 178,000.- (one hundred seventy-eight thousand US dollars);

- pay a share premium amounting to USD 17,600,200.- (seventeen million six hundred thousand two hundred US dollars) attached to the MRPS;

- allocate to the legal reserve of the Company the amount of USD 17,800.- (seventeen thousand eight hundred US dollars);

by the contribution in kind of a claim, in an aggregate amount of USD 17,796,000.- (seventeen million seven hundred ninety-six thousand US dollars) (hereafter referred to as the "Claim").

Description of the contribution

The appearing person stated that:

The contribution in kind consisted of the full ownership of the Claim, excluding any real estate asset, for a total amount of USD 17,796,000.- (seventeen million seven hundred ninety-six thousand US dollars) this Claim being valued by the board of managers of the Company at the amount of USD 17,796,000.- (seventeen million seven hundred ninety-six thousand US dollars) on the basis of a valuation made by the Sole Member, owner of the Claim.

Evidence of the contribution's existence and value

Proof of the ownership and the value of the Claim have been given to the undersigned notary and such valuation has been confirmed by the managers of the Company.

Third resolution

As a consequence of the foregoing statements and resolutions and the contribution being fully carried out, the Sole Member decided to amend article 5.1 of the articles of incorporation to be read as follows:

5.1. "The Corporation's corporate capital is set at two million two hundred fifty-eight thousand US dollars (USD 2,258,000.-), represented by two (2) classes of units as follows: 19 (nineteen) ordinary units (hereinafter referred to as the "Ordinary Units") and 2,239 (two thousand two hundred thirty-nine) mandatory redeemable preferred shares (hereinafter referred to as the "Mandatory Redeemable Preferred Shares", and together with the Ordinary Units shall be referred to as the "Units" unless otherwise expressly provided herein), having a par value of one thousand US dollars (USD 1,000.-) each. The respective rights and obligations attached to each class of Units are set forth below. All Units will be issued in registered form and vested with voting rights regardless of their nature and class to which they belong."

Costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with its capital increase have been estimated at about EUR 5,270.- (five thousand two hundred seventy euro).

For the purpose of the registration taxes, the appearing party declares that the amount of USD 17,796,000.- (seventeen million seven hundred ninety-six thousand US dollars) is valued at EUR 13,960,161.70 (thirteen million nine hundred sixty thousand one hundred sixty-one euro seventy cents).

With no other outstanding points on the agenda, and further requests for discussion not forthcoming, the meeting is closed.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version shall prevail.

Made in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read and translated into a language known by the person appearing, known to the notary by his surname, Christian name, civil status and residence, the said person appearing signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède

L'an deux mille quatorze, le vingt-six septembre,

Par devant Maître Arrensdorff, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

A comparu:

7822995 Canada Inc., une société constituée et organisée sous le droit canadien, ayant son siège social au 600 de Maisonneuve Boulevard West, 33rd floor, Montreal, Québec, H3A 3J2, enregistrée auprès de l'Industry Canada, Corporations Canada sous le numéro 782299-5, agissant par le biais de sa succursale luxembourgeoise, Gildan Financing, Luxembourg Branch, ayant son siège social au 6C rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach, immatriculée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B160.663 (ci-après l'«Associé Unique»);

dûment représentée par Maître Yasmine Chaib, Avocat, demeurant professionnellement à L-2132 Luxembourg 20, avenue Marie-Thérèse, en vertu d'une procuration datée du 26 septembre 2014.

Ladite procuration, après avoir été signée «ne varietur» par le mandataire agissant pour le compte de la partie comparante et par le notaire instrumentant restera annexée au présent acte pour les besoins de l'enregistrement.

Laquelle partie comparante, agissant ès-qualité, a requis le notaire:

I. d'acter que Gildan Financing, Luxembourg Branch est l'Associé Unique de la société à responsabilité limitée Gildan (Luxembourg) Financing Sàrl, ayant son siège social au 6C rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach, immatriculée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B160.797, constituée suivant acte reçu par Maître Roger Arrensdorff, notaire de résidence à Luxembourg, le 8 avril 2011, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations sous le numéro 1711 du 28 juillet 2011, et modifiés pour la dernière fois suivant acte reçu par Maître Roger Arrensdorff, notaire de résidence à Luxembourg, le 25 septembre 2014, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (ci-après la «Société»).

II. d'enregistrer les résolutions suivantes qui ont été prises dans l'intérêt de la Société, conformément à l'ordre du jour ci-dessous:

Ordre du jour

1. Augmentation du capital social de la Société à concurrence d'un montant de USD 178.000.- (cent soixante-dix-huit mille dollars américains) pour le porter de son montant actuel de USD 2.080.000.- (deux millions quatre-vingt mille dollars américains) représenté par 19 (dix-neuf) parts sociales ordinaires et 2.061 (deux mille soixante et une) parts privilégiées obligatoirement rachetables d'une valeur nominale de USD 1.000.- (mille dollars américains) chacune, à un montant de USD 2.258.000.- (deux millions deux cent cinquante-huit mille dollars américains) par l'émission de 178 (cent soixante-dix-huit) parts privilégiées obligatoirement rachetables d'une valeur nominale de USD 1.000.- (mille dollars américains) chacune;

2. Souscription et libération de toutes les nouvelles parts privilégiées obligatoirement rachetables avec le paiement d'une prime d'émission attachée aux parts privilégiées obligatoirement rachetables («PPOR») de USD 17.600.200.- (dix-sept millions six cents mille deux cents dollars américains) et allocation d'un montant de USD 17.800.- (dix-sept mille huit cents dollars américains) à la réserve légale de la Société par l'Associé Unique par un apport en nature de droits à recevoir;

4. Modification de l'article 5.1 des statuts de la Société pour refléter l'augmentation du capital social de la Société planifiée; et

5. Divers.

Première résolution

L'Associé Unique a décidé d'augmenter le capital social à concurrence d'un montant de USD 178.000.- (cent soixante-dix-huit mille dollars américains) pour le porter de son montant actuel de USD 2.080.000.- (deux millions quatre-vingt mille dollars américains) à un montant de USD 2.258.000.- (deux millions deux cent cinquante-huit mille dollars américains).

Deuxième résolution

L'Associé Unique a décidé d'émettre 178 (cent soixante-dix-huit) parts privilégiées obligatoirement rachetables d'une valeur nominale de USD 1.000,- (mille dollars américains) chacune, ensemble avec le paiement d'une prime d'émission attachée aux PPOR de USD 17.600.200,- (dix-sept millions six cents mille deux cents dollars américains) et l'allocation de USD 17.800,- (dix-sept mille huit cents dollars américains) à la réserve légale de la Société.

Intervention de l'apporteur - Souscription - Libération

Est alors intervenue aux présentes Maître Yasmine Chaib, agissant en sa qualité de mandataire spécial de l'Associé Unique, en vertu d'une procuration donnée le 26 septembre 2014 qui restera annexée aux présentes.

La partie comparante a déclaré:

- souscrire et payer en totalité 178 (cent soixante-dix-huit) parts privilégiées obligatoirement rachetables d'une valeur nominale de USD 1.000,- (mille dollars américains) chacune, pour un montant total de USD 178.000,- (cent soixante-dix-huit mille dollars américains);
 - payer une prime d'émission de USD 17.600.200,- (dix-sept millions six cents mille deux cents dollars américains);
 - allouer à la réserve légale de la Société le montant de USD 17.800,- (dix-sept mille huit cents dollars américains);
- par l'apport en nature de droits à recevoir d'un montant total de USD 17.796.000,- (dix-sept millions sept cent quatre-vingt-seize mille dollars américains) (ci-après les «Droits»).

Description de la contribution:

La partie comparante a déclaré que:

L'apport en nature a consisté en la pleine propriété de Droits, excluant tous droits immobiliers, pour un montant total de USD 17.796.000,- (dix-sept millions sept cent quatre-vingt-seize mille dollars américains), ces Droits ayant été évalués par le conseil de gérance de la Société à un montant de USD 17.796.000,- (dix-sept millions sept cent quatre-vingt-seize mille dollars américains) sur la base d'une évaluation émise par l'Associé Unique, détenteur des Droits.

Preuve de l'existence de l'apport:

Preuve de la propriété et de la valeur des Droits ont été données au notaire instrumentant.

Troisième résolution

En conséquence des déclarations et des résolutions qui ont précédé, l'apport ayant été accompli, l'Associé Unique a décidé de modifier l'article 5.1 des statuts de la Société comme suit:

5.1. «Le capital social est fixé à deux millions deux cent cinquante-huit mille dollars américains (USD 2.258.000,-) représenté par deux (2) catégories de parts comme suit: 19 (dix-neuf) parts ordinaires (ci-après les «Parts Ordinaires») et 2.239 (deux mille deux cent trente-neuf) parts privilégiées obligatoirement rachetables (ci-après les «Parts Privilégiées Obligatoirement Rachetables») et ci-après collectivement avec les Parts Ordinaires les «Parts» à moins d'une disposition contraire dans les présentes), ayant toutes une valeur nominale de mille dollars américains (USD 1.000,-) chacune. Les obligations et droits respectifs attachés à chaque catégorie de Parts sont déterminés ci-dessous. Toutes les Parts sont émises sous la forme nominative et assorties de droits de vote quel que soit leur nature et la classe à laquelle elles appartiennent.»

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de l'augmentation de son capital au droit fixe d'enregistrement, s'élève à environ EUR 5.270,- (cinq mille deux cent soixante-dix euros).

Pour les besoins de l'enregistrement, le comparant déclare que le montant de USD 17.796.000,- (dix-sept millions sept cent quatre-vingt-seize mille dollars américains) est évalué à la somme de EUR 13.960.161,70 (treize millions neuf cent soixante mille trois cent soixante et un euros soixante-dix cents).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour et aucune demande supplémentaire de discussion n'ayant lieu, le président lève la séance.

Le notaire instrumentant qui comprend et parle la langue anglaise constate que sur demande de la partie comparante, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande de la même partie comparante et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Passé à Luxembourg, à la date qu'en tête des présentes.

Le document ayant été lu et traduit en un langage connu de la partie comparante, connue du notaire par son prénom, nom, état civil et domicile, ladite partie comparante a signé avec Nous, notaire, le présent acte en original.

Signé: CHAIB, ARRENSDORFF.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 26 septembre 2014. Relation: LAC / 2014 / 44737. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur ff. (signé): FRISING.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à des fins administratives.

Luxembourg, le 14 octobre 2014.

Référence de publication: 2014159727/199.

(140181818) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 octobre 2014.

**Patron Noosa Devco (Earley) S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. Gracewell Properties (Earley) S.à r.l.).**

Capital social: GBP 20.000,00.

Siège social: L-2310 Luxembourg, 6, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 177.593.

In the year two thousand and fourteen, on the first of October.

Before Us, Maître Martine SCHAEFFER, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

Mr. Gianpiero SADDI, private employee, residing professionally at L-1750 Luxembourg, 74, avenue Victor Hugo, as proxyholder on behalf of Grace Lodge Care Investments S.à r.l., a société à responsabilité limitée, having its registered office at L-2310 Luxembourg, 6 avenue Pasteur (RCS Luxembourg: B152.615) being the sole shareholder of Gracewell Properties (Earley) S.à r.l. (the "Company"), a société à responsabilité limitée incorporated under the laws of Luxembourg pursuant to a deed of notary Martine SCHAEFFER, prenamed, dated May 16th, 2013, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 1718 dated July 17th, 2013, having its registered office at L-2310 Luxembourg, 6, avenue Pasteur (RCS Luxembourg B 177.593). The articles of incorporation have not been amended since.

The proxyholder declared and requested the notary to record that:

1. All the shares being represented, the decisions can validly be taken on all items of the agenda.
2. That the item on which a resolution is to be passed is as follows:
 - Modification of the registered name of the company into "Patron Noosa Devco (Earley) S.à r.l."

After deliberation the following resolution was unanimously taken:

Sole resolution

It is resolved to change the name of the Company from Gracewell Properties (Earley) S.à r.l. to Patron Noosa Devco (Earley) S.à r.l. and to consequently amend article one of the articles of incorporation of the Company as follows:

" Art. 1. There exists a private limited liability company (société à responsabilité limitée) under the name of "Patron Noosa Devco (Earley) S.à r.l." (the Company)".

There being no further business on the agenda, the meeting was thereupon closed.

The undersigned notary, who understands and speaks English, herewith states that of the request of the party hereto, the present deed was drafted in English followed by a French translation; at the request of the same appearing person in case of divergences between the English and French version, the English version will be prevailing.

Whereof, the present deed is drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing known to the notary by his name, first name, civil status and residence, appearing person signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quatorze, le premier octobre.

Par-devant Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

Monsieur Gianpiero SADDI, employé privé, demeurant professionnellement à L-1750 Luxembourg, 74, avenue Victor Hugo, agissant en vertu d'une procuration de Grace Lodge Care Investments S.à r.l., une société de droit luxembourgeois, ayant son siège social à L-2310 Luxembourg, 6, avenue Pasteur (RCS Luxembourg B 152.615), étant l'associé unique de Gracewell Properties (Earley) S.à r.l. (la «Société»), une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, constituée suivant acte reçu par Maître Martine Schaeffer prénommé en date du 16 mai 2013, publié au Mémorial C, Recueil des sociétés et Associations numéro 1718 du 17 juillet 2013, ayant son siège social à L-2310 Luxembourg, 6, avenue Pasteur (RCS Luxembourg B 177.593). Les statuts de la société n'ont pas été modifiés depuis.

Le porteur de la procuration déclare et prie le notaire d'acter que:

1. Toutes les parts sociales étant représentées, les décisions peuvent être valablement prises sur tous les points à l'ordre du jour.

2. Le point sur lequel la résolution est prise est le suivant:

- Changement du nom de la Société en «Patron Noosa Devco (Earley) S.à r.l.».

Après délibération, la résolution suivante est adoptée à l'unanimité:

Résolution unique

Il est décidé de changer le nom de la Société de Gracewell Properties (Earley) S.à r.l. en «Patron Noosa Devco (Earley) S.à r.l.» et de modifier l'article un des statuts de la Société comme suit:

« **Art. 1^{er}** . Il existe une société à responsabilité limitée sous la dénomination de «Patron Noosa Devco (Earley) S.à r.l.» (ci-après, la Société.)»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle anglais, constate que sur demande de la partie comparante, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une traduction française; à la demande de la même partie comparante en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, le comparant a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: G. Saddi et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 06 octobre 2014. LAC/2013/46434. Reçu soixante-quinze euros EUR 75.-.

Le Receveur (signé): Irène THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 octobre 2014.

Référence de publication: 2014158806/70.

(140180641) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 octobre 2014.

Fusion-io Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 170.674.

—
EXTRAIT

Il résulte des résolutions prises par l'associé unique en date du 13 octobre 2014 que les personnes suivantes ont démissionné, avec effet immédiat, de leur fonction de gérant de catégorie A de la Société:

- Monsieur Jonathan R.H. Wales, né le 19 mars 1956 à Guildford, Royaume-Uni, ayant son adresse professionnelle au 8, Templewood, GU10 1RH, Monks Well, Farnham, Surrey, Royaume-Uni,

- Monsieur David Sampson, né le 4 décembre 1963 en Californie, Etats-Unis d'Amérique, ayant son adresse professionnelle au 2855 E. Cottonwood Parkway, Suite 100, Salt Lake City, Utah 84121, Etats-Unis d'Amérique.

Il résulte également desdites résolutions que les personnes suivantes ont été nommées, avec effet immédiat, et pour une durée indéterminée, en qualité de gérant de catégorie A de la Société:

- Monsieur Karl Reynolds, né le 1^{er} novembre 1974 à Dublin, Irlande, ayant son adresse professionnelle à Airside Business Park, Swords, Co. Dublin, Irlande,

- Monsieur Hugh Connolly, né le 7 juillet 1959 à Dublin, Irlande, ayant son adresse professionnelle à Airside Business Park, Swords, Co. Dublin, Irlande.

Depuis lors, le conseil de gérance de la Société se compose comme suit:

Gérants de catégorie A

- Monsieur Karl Reynolds, prénommé.

- Monsieur Hugh Connolly, prénommé.

Gérants de catégorie B

- Monsieur Christophe Gaul, né le 3 avril 1977 à Messancy, Belgique, ayant son adresse professionnelle au 7, rue Robert, Stümper, L-2557 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

- Madame Constance Collette, née le 21 juin 1976 à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, ayant son adresse professionnelle au 7, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 14 octobre 2014.

Pour extrait conforme

ATOZ

Aerogolf Center - Bloc B

1, Heienhaff

L-1736 Sennigerberg

Signature

Référence de publication: 2014159691/38.

(140181873) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 octobre 2014.

JPMorgan European Property Holding Luxembourg 3 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 22.500,00.

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6, route de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 106.899.

Suivant les résolutions prises par l'associé unique en date du 7 octobre 2014, il a été décidé de:

- renouveler le mandat de réviseur d'entreprises agréé, PricewaterhouseCoopers S.à r.l., avec effet immédiat et pour une période se terminant lors de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2015.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 octobre 2014.

Pour extrait sincère et conforme

TMF Luxembourg S.A.

Signatures

Signataire autorisé

Référence de publication: 2014162474/17.

(140184502) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 octobre 2014.

Vantico Group S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 240.000.003,00.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 68-70, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 72.959.

In the year two thousand and fourteen, on the second day of October, before Maître Francis Kessler, notary residing in Esch-sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg,

THERE APPEARS:

Huntsman Advanced Materials (Netherlands) B.V., a private limited liability company (besloten vennootschap), incorporated under the laws of the Netherlands, having its registered office at 10, Merseyweg, NL-3197 KG Botlek-Rotterdam, and registered with the Dutch Trade Register under number 24387536 (the Sole Shareholder),

represented by Anne-Lise Delfanne, lawyer, by virtue of a power of attorney given under private seal.

Such power of attorney, after having been signed *ne varietur* by the attorney-in-fact of the Sole Shareholder and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed for registration purposes.

The Sole Shareholder requests the undersigned notary to record the following:

I. The Sole Shareholder holds all the shares in Vantico Group S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée), having its registered office at 68-70, Boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 72.959 (the Company). The Company was incorporated on 29 November 1999 under the name of Avanti n° 2 S.A., pursuant to a deed of Maître Gérard Lecuit, notary then residing in Hespérange, Grand Duchy of Luxembourg, which deed was published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C-N° 97 of 28 January 2000. The articles of association of the Company have been amended several times and for the last time on 18 February 2014, pursuant to a deed of Maître Francis Kessler, notary residing in Esch-sur-Alzette, which deed has been published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C N° 1139 of 6 May 2014.

II. The Sole Shareholder exercises the powers of the general meeting of the shareholders of the Company in accordance with article 200-2 of the act of 10 August 1915 on commercial companies, as amended.

III. The Sole Shareholder wishes to pass resolutions on the following items:

(1) waiver of the convening notices;

(2) increase of the share capital of the Company by an amount of USD 1 (one United States dollar) in order to bring the share capital of the Company from its present amount to the amount of USD 240,000,003 (two hundred and forty million and three United States dollars) by way of issuance of 1(one) share of the Company, without nominal value (the New Share);

(3) subscription to, and payment in full of, the New Share;

(4) decision to convene the general annual meeting approving the accounts of the Company at the date specified in the relevant convening notice within six months of the close of the financial year of the Company rather than on the first Thursday of April at 11:30 as provided in article 13 paragraph 1 of the articles of association of the Company (the Articles);

(5) subsequent amendment of the first paragraph of article 5 and the first paragraph of article 13 of the Articles in order to reflect the above changes;

(6) subsequent amendment of the share register of the Company in order to reflect the above-mentioned changes with power and authority given to any manager of the Company to proceed to the registration in the share register of the Company of the New Share, and to see to any formalities in connection therewith; and

(7) miscellaneous.

IV. The Sole Shareholder takes the following resolutions:

First resolution

The entirety of the share capital of the Company being represented, the Sole Shareholder resolves to waive the convening notices, the Sole Shareholder considering itself as duly convened and having perfect knowledge of the agenda which has been communicated to it prior to the present meeting.

Second resolution

The Sole Shareholder resolves to increase the share capital of the Company by an amount of USD 1 (one United States dollar) in order to bring the share capital of the Company from its present amount to the amount of USD 240,000,003 (two hundred and forty million and three United States dollars) by way of issuance of the New Share.

Third resolution

The Sole Shareholder resolves to accept and record the following subscription to the New Share and the full payment of the subscription price of the New Share, as follows:

Subscription - Payment

The Sole Shareholder declares to subscribe to the New Share and to fully pay it up by way of a contribution in kind in an aggregate amount of USD 745,936,666.00 (seven hundred forty-five million nine hundred thirty-six thousand six hundred sixty-six United States dollars) consisting in receivables of an aggregate amount of USD 745,936,666.00 (seven hundred forty-five million nine hundred thirty-six thousand six hundred sixty-six United States dollars) (the Contribution).

The value of the Contribution in an amount of USD 745,936,666.00 (seven hundred forty-five million nine hundred thirty-six thousand six hundred sixty-six United States dollars) is allocated as follows:

(1) an amount of USD 1 (one United States dollar) is allocated to the share capital account of the Company; and

(2) an amount of USD 745,936,665.00 (seven hundred forty-five million nine hundred thirty-six thousand six hundred sixty-five United States dollars) is allocated to the share premium account of the Company.

The valuation of the Contribution is supported by a certificate issued by the Company and the Sole Shareholder (the Certificate) which confirms inter alia that the value of the Contribution is at least equal to USD 745,936,666.00 (seven hundred forty-five million nine hundred thirty-six thousand six hundred sixty-six United States dollars).

A copy of the Certificate, after being signed ne varietur by the attorney-in-fact and the notary, will remain attached to this deed to be submitted with it to the registration formalities.

Fourth resolution

The Sole Shareholder resolves to, as from now, convene the general annual meeting approving the accounts of the Company at the date specified in the relevant convening notice within six months of the close of the financial year of the Company rather than on the first Thursday of April at 11:30 as provided in article 13 paragraph 1 of the Articles.

Fifth resolution

The Sole Shareholder resolves to amend the first paragraph of article 5 and the first paragraph of article 13 of the Articles in order to reflect the above changes, so that they shall now read as follows:

" **Art. 5.** The Company's subscribed share capital is set at USD 240,000,003 (two hundred and forty million and three US dollars) represented by 240,000,003 (two hundred and forty million and three) shares without nominal value."

" **Art. 13.** The annual general meeting of shareholders shall be held at the registered office of the Company or at such other place in Luxembourg as may be specified in the notice of such meeting within six months following the close of the financial year of the Company."

Sixth resolution

The Sole Shareholder resolves to amend the share register of the Company in order to register the above changes, and hereby grants power and authority to any manager of the Company to individually under his/its sole signature register on behalf of the Company the issuance of the New Share of the Company in the share register of the Company and to sign said register, and to proceed to such other formalities as are required in connection with the above resolutions.

Expenses

The amount of the expenses in relation to the present deed is estimated to be approximately EUR 7,000.-.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the attorney-in-fact of the Sole Shareholder, the present deed is worded in English followed by a French version. At the request of the attorney-in-fact of the Sole Shareholder, it is stated that, in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version shall prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg on the day stated at the beginning of this document.

The document having been read to the attorney-in-fact of the Sole Shareholder, who is known to the notary by their surname, first name, civil status and residence, the attorney-in-fact of the Sole Shareholder signs together with us, the notary, the present original deed.

Suit la version française du texte qui précède

L'an deux mille quatorze, le deuxième jour du mois d'octobre, par-devant Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette,

COMPARAIT:

Huntsman Advanced Materials (Netherlands) B.V., une société constituée sous les lois des Pays-Bas, ayant son siège social au 10, Merseyweg, 3197 KG Botlek-Rotterdam, Pays-Bas, et immatriculée auprès du registre de commerce des Pays-Bas sous le numéro 24387536 (l'Associé Unique),

représentée par Anne-Lise Delfanne, avocat, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

La procuration, après avoir été paraphée ne varietur par le mandataire de l'Associé Unique et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

L'Associé Unique demande au notaire soussigné d'acter ce qui suit:

I. L'Associé Unique détient l'intégralité des parts sociales de Vantico Group S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social à 68-70, Boulevard de la Pétrusse, et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 72.959 (la Société). La Société a été constituée le 29 novembre 1999 sous le nom de Avanti n° 2 S.A., suivant un acte de Maître Gérard Lecuit, notaire alors de résidence à Hespérange, Grand-Duché de Luxembourg, lequel acte a été publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations N°97 du 28 janvier 2000. Les statuts de la Société ont été modifiés à plusieurs reprises et pour la dernière fois le 18 février 2014 suivant un acte de Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg, lequel acte a été publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations N°1139 du 6 mai 2014.

II. L'Associé Unique exerce les pouvoirs de l'assemblée générale des associés de la Société, conformément à l'article 200-2 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée.

III. L'Associé Unique souhaite adopter les résolutions suivantes:

- (1) renonciation aux formalités de convocation;
- (2) augmentation du capital social de la Société d'un montant de USD 1 (un dollar des Etats-Unis d'Amérique) afin de porter le capital social de la Société de son montant actuel au montant de USD 240.000.003 (deux cent quarante millions et trois dollars des Etats-Unis) par l'émission de 1 (une) part sociale de la Société, sans valeur nominale (la Nouvelle Part Sociale);
- (3) souscription et paiement intégral de la Nouvelle Part Sociale;
- (4) décision d'organiser l'assemblée générale ordinaire approuvant les comptes de la Société à la date indiquée dans la convocation pertinente dans les six mois suivants la clôture de l'exercice social de la Société plutôt que lors du premier jeudi d'avril à 11:30 comme indiqué dans l'article 13 paragraphe 1^{er} des statuts de la Société (les Statuts);
- (5) modification consécutive du premier paragraphe de l'article 5 et du premier paragraphe de l'article 13 des statuts de la Société (les Statuts) afin d'y refléter l'augmentation de capital et l'émission de la Nouvelle Part Sociale;
- (6) modification consécutive du registre des parts sociales de la Société afin d'y refléter les modifications mentionnées ci-dessus, avec pouvoir donné à tout gérant de la Société afin de procéder à l'inscription de la Nouvelle Part Sociale dans ledit registre, et d'accomplir toutes les formalités qui y sont liées; et

(7) divers.

IV. L'Associé Unique adopte les résolutions suivantes:

Première résolution

L'intégralité du capital social de la Société étant représentée, l'Associé Unique décide de renoncer aux formalités de convocation, l'Associé Unique se considérant comme valablement convoqué et ayant connaissance de l'ordre du jour qui lui a été communiqué avant la présente assemblée.

Deuxième résolution

L'Associé Unique décide d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de USD 1 (un dollar des Etats-Unis) afin de porter le capital social de la Société de son montant actuel au montant de USD 240.000.003 (deux cent quarante millions et trois dollars des Etats-Unis) par l'émission de la Nouvelle Part Sociale.

Troisième résolution

L'Associé Unique décide d'accepter et d'enregistrer la souscription de l'augmentation du capital social de la Société décidée par la résolution ci-dessus et le paiement intégral de la Nouvelle Part Sociale comme suit:

Souscription - Libération

L'Associé Unique décide de souscrire à la Nouvelle Part Sociale et de la libérer intégralement au moyen d'un apport en nature d'un montant total de USD 745.936.666,00 (sept cent quarante-cinq millions neuf cent trente-six mille six cent soixante-six dollars des Etats-Unis), consistant en créances d'une valeur totale de USD 745.936.666,00 (sept cent quarante-cinq millions neuf cent trente-six mille six cent soixante-six dollars des Etats-Unis) (l'Apport).

La valeur totale de l'Apport de USD 745.936.666,00 (sept cent quarante-cinq millions neuf cent trente-six mille six cent soixante-six dollars des Etats-Unis) sera allouée comme suit:

- (1) un montant de USD 1 (un dollar des Etats-Unis) sera alloué au compte capital social de la Société; et
- (2) un montant de USD 745.936.665,00 (sept cent quarante-cinq millions neuf cent trente-six mille six cent soixante-cinq dollars des Etats-Unis) sera alloué au compte de primes d'émission de la Société.

La valeur de l'Apport est certifiée par un certificat émis par la Société et l'Associé Unique (le Certificat) qui confirme entre autres que la valeur de l'Apport est au moins égale à USD 745.936.666,00 (sept cent quarante-cinq millions neuf cent trente-six mille six cent soixante-six dollars des Etats-Unis).

Une copie du Certificat, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de l'Associé Unique et par le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Quatrième résolution

L'Associé Unique décide d'organiser l'assemblée générale ordinaire approuvant les comptes de la Société à la date indiquée dans la convocation pertinente dans les six mois suivants la clôture de l'exercice social de la Société plutôt que lors du premier jeudi d'avril à 11:30 comme indiqué dans l'article 13 paragraphe 1^{er} des Statuts.

Cinquième résolution

L'Associé Unique décide de modifier le premier paragraphe de l'article 5 et le premier paragraphe de l'article 13 des Statuts afin de refléter les changements ci-dessus, de telle sorte qu'ils auront désormais la teneur suivante:

" **Art. 5.** Le capital social souscrit de la Société est fixé à USD 240.000.003 (deux cent quarante millions et trois dollars des Etats-Unis), représenté par 240.000.003 (deux cent quarante millions et trois) parts sociales sans valeur nominale."

" **Art. 13.** L'assemblée générale des actionnaires se tiendra au siège social de la Société ou à un autre endroit du Luxembourg indiqué dans la convocation dans les six mois suivants la clôture de l'exercice social de la Société."

Sixième résolution

L'Associé Unique décide de modifier le registre des parts sociales de la Société afin d'y refléter les modifications ci-dessus, et donne pouvoir et autorité à tout gérant de la Société afin de procéder, sous sa seule signature et pour le compte de la Société, à l'inscription de l'émission de la Nouvelle Part Sociale dans ledit registre, de le signer et d'accomplir toutes autres formalités qui pourraient être requises dans le cadre des résolutions ci-dessus.

Évaluation des frais

Le montant des frais liés au présent acte s'élève à approximativement EUR 7.000,-.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare que le mandataire de l'Associé Unique l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et, en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, à la date indiquée en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de l'Associé Unique, celui-ci signe le présent acte avec le notaire soussigné.

Signé: Delfanne, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette, Actes Civils le 6 octobre 2014. Relation: EAC/2014/13411. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur ff. (signé): M.Halsdorf.

POUR EXPÉDITION CONFORME.

Référence de publication: 2014159378/192.

(140180224) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 octobre 2014.

Luxvelo S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9991 Weiswampach, 61, Gruuss-Strooss.

R.C.S. Luxembourg B 34.829.

Im Jahre zweitausendvierzehn, den zweiten Oktober.

Vor dem unterzeichneten Notar Pierre PROBST, mit Amtssitz in Ettelbruck, versammelte sich die außerordentliche Generalversammlung der Aktionäre der Aktiengesellschaft "LUXVELO S.A.", (Matrikel 1990 22 04 205), mit Sitz in L-9991 Weiswampach, Gruuss-Strooss 61, eingetragen im Handels- und Gesellschaftsregister Luxemburg, Sektion B, unter der Nummer 34.829,

gegründet gemäß Urkunde aufgenommen durch Notar Edmond Schroeder, mit damaligem Amtssitz in Mersch, am 10. September 1990, veröffentlicht im Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations, Nummer 78, vom 19. Februar 1991. Die Satzung der Gesellschaft wurde zum letzten Mal abgeändert gemäß Urkunde aufgenommen durch Notar Edouard Delosch, mit dem Amtssitz in Diekirch, am 26. Oktober 2011, veröffentlicht im Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations, Nummer 3102, vom 16. Dezember 2011.

Die Versammlung wurde eröffnet um 15.00 Uhr und fand statt unter dem Vorsitz von Herrn Christoph FANK, Privatangestellter, mit beruflicher Anschrift in L-9991 Weiswampach, Gruuss-Strooss 61.

Die Gesellschafterversammlung verzichtet einstimmig auf die Berufung eines Sekretärs und eines Stimmenzählers.

Der Präsident erklärte und bat sodann den amtierenden Notar zu beurkunden dass:

I. Die erschienenen oder vertretenen Aktionäre der Gesellschaft, sowie die Anzahl der von ihnen gehaltenen Aktien auf einer Anwesenheitsliste aufgeführt sind, welche nach Paraphierung durch den Präsidenten und den amtierenden Notar, gegenwärtiger Urkunde beigegeben bleibt, um mit ihr einregistriert zu werden.

II. Aus der Anwesenheitsliste geht hervor, dass die 1.000 bestehenden Aktien, welche das gesamte Gesellschaftskapital darstellen, in gegenwärtiger außerordentlicher Generalversammlung zugegen oder vertreten sind, und die Versammlung somit rechtsgültig über sämtliche Punkte der Tagesordnung entscheiden kann.

III. Die Tagesordnung gegenwärtiger Versammlung begreift nachfolgende Punkte:

1. Umbenennung der Gesellschaft in "BÜX BENELUX A.G." und Abänderung von Artikel 1 der Satzungen;
2. Erweiterung des Gesellschaftsgegenstandes und Abänderung von Artikel 4 der Satzungen;
3. Verlegung des Gesellschaftssitzes von L-9991 Weiswampach Gruuss-Strooss 61, nach L-9991 Weiswampach, Gruuss-Strooss 22;
4. Rücktritt mit Entlastung, der aktuellen Verwaltungsratsmitglieder Erwin SCHRÖDER, Joseph FAYMONVILLE und Kurt LEINEN.
5. Ernennung eines neuen Verwaltungsrates;
6. Ernennung von Manfred BÜX zum delegierten Verwaltungsratsmitglied;
7. Verschiedenes.

Nachdem vorstehende Punkte seitens der Versammlung gutgeheißen wurden, werden folgende Beschlüsse einstimmig gefasst:

Erster Beschluss

Die Versammlung beschließt, die Gesellschaft in "BÜX BENELUX A.G." umzubenennen und demnach Artikel 1 der Satzungen wie folgt abzuändern:

" **Art. 1.** Es besteht eine Aktiengesellschaft unter der Bezeichnung BÜX BENELUX A.G."

Zweiter Beschluss

Die Versammlung beschließt, den Gesellschaftsgegenstand zu erweitern und dementsprechend Artikel 4 der Satzungen abzuändern und ihm folgenden Wortlaut zu verleihen:

"Zweck der Gesellschaft ist die Handelsvertretung jeglicher Waren, sowie deren Vertrieb, sowohl im Inland, als auch im Ausland Zweck der Gesellschaft ist außerdem der Handel mit, und der Import Export von landwirtschaftlichen Bedarfsartikeln, Stallzubehör- und Einrichtungen, Siloelementen, Fenstern, Bodenbelägen und Baumaterial im Allgemeinen, sowie die Handelsvermittlung in diesem Bereich.

Die Gesellschaft hat außerdem zum Gegenstand den Erwerb, die Veräußerung, die Vermietung und die Verwertung von eigenen Immobilien, oder solchen die für das eigene Immobilienvermögen bestimmt sind.

Die Gesellschaft kann namentlich alle Arten von Wertpapieren erwerben, sei es durch Einlage, Zeichnung, Festübernahme, Kaufoption, Kauf oder jede andere Transaktion oder Maßnahme. Sie kann diese Wertpapiere durch Verkauf, Abtretung, Tausch oder auf jede andere Art und Weise veräußern. Sie kann sich an der Gründung, Entwicklung, Geschäftsführung, Verwaltung und Kontrolle von Gesellschaften und Unternehmen beteiligen und diese unterstützen.

Im Rahmen ihrer Tätigkeit kann die Gesellschaft in Hypothekeneintragungen einwilligen, Darlehen aufnehmen, mit oder ohne Garantie, und für andere Personen oder Gesellschaften Bürgschaften leisten, unter Vorbehalt der diesbezüglichen gesetzlichen Bestimmungen.

Sie kann außerdem Patente, Warenzeichen und Markenrechte besitzen, erwerben, veräußern und verwerten, sowie intellektuelles Eigentum jeglicher Art. Sie kann Lizenzen vergeben, zwecks Nutzung der vorerwähnten Rechte.

Die Gesellschaft kann im Allgemeinen alle kaufmännischen, finanziellen und industriellen Tätigkeiten ausüben, die mittelbar oder unmittelbar in Bezug zum Gesellschaftsgegenstand stehen oder die zur Verwirklichung des Gegenstandes beitragen könnten. Sie kann ihren Gegenstand auf alle Arten und gemäß den Modalitäten verwirklichen, die ihr als geeignet erscheinen."

Dritter Beschluss

Die Versammlung beschließt den Sitz der Gesellschaft von L-9991 Weiswampach, Gruuss-Strooss 61, nach L-9991 Weiswampach, Gruuss-Strooss 22, zu verlegen.

Vierter Beschluss

Die Generalversammlung beschließt den Rücktritt des delegierten Verwaltungsratsmitgliedes und der aktuellen Verwaltungsratsmitgliedern Erwin SCHRÖDER, Joseph FAYMONVILLE und Kurt LEINEN anzunehmen und erteilt diesen Entlastung für die Ausführung ihrer Mandate bis zum heutigen Tage.

Fünfter Beschluss

Die Generalversammlung ernennt zu neuen Verwaltungsratsmitgliedern:

- Frau Beate Maria KOHNEN, geboren in Sankt Vith (Belgien), am 4. Januar 1968, wohnhaft in B-4780 Sankt Vith, Marienweg 33, Rodt;
- Frau Karla BÜX, geboren in Sankt Vith (Belgien) am 23. September 1966, wohnhaft in B-4790 Burg-Reuland, Reuland 7;
- Herr Manfred BÜX, geboren in Sankt Vith (Belgien), am 24. Oktober 1958, wohnhaft in B-4780 Sankt Vith, Marienweg 33, Rodt.

Die Dauer ihrer Mandate beträgt sechs Jahre.

Sechster Beschluss

Die Generalversammlung ernennt Herrn Manfred BÜX, vorbenannt, zum Delegierten Verwaltungsratsmitglied, mit allen Befugnissen, die Gesellschaft unter allen Umständen, durch seine alleinige Unterschrift zu vertreten und verpflichten

Die Dauer seines Mandates beträgt sechs Jahre.

Da nichts weiter auf der Tagesordnung stand wird die Versammlung geschlossen.

Kosten

Die Kosten, Gebühren und jedwede Auslagen die der Gesellschaft auf Grund gegenwärtiger Urkunde entstehen, werden geschätzt auf 800,00.

WORÜBER URKUNDE, Aufgenommen in Ettelbruck, in der Amtsstube, Datum wie eingangs erwähnt.

Nach Vorlesen des Vorstehenden an den Anwesenden, dem Notar nach Namen, gebräuchlichen Vornamen sowie Stand und Wohnort bekannt, hat derselbe gegenwärtige Urkunde mit dem Notar unterzeichnet.

Gezeichnet: Christoph FANK, Pierre PROBST.

Enregistré à Diekirch, le 3 octobre 2014. Relation: DIE/2014/12589. Reçu soixante-quinze euros 75,00.-€.

Le Receveur pd (signé): Recken.

FUER GLEICHLAUTENDE AUSFERTIGUNG, der Gesellschaft auf Begehrt und zum Zwecke der Veröffentlichung im Memorial erteilt.

Ettelbruck, den 10. Oktober 2014.

Référence de publication: 2014159031/98.

(140180086) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 octobre 2014.